



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

Rules, Procedures and the Rights of Parliament

Chair:

The Honourable DONALD H. OLIVER

Tuesday, October 27, 2009

Issue No. 16

Fourth meeting on:

Consideration of the *Rules of the Senate* (rule 86(1)(f)(i)) –
printing an updated version of the *Rules of the Senate*

INCLUDING:

THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(printing an updated version of the *Rules of the Senate*)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité permanent du

Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Président :

L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mardi 27 octobre 2009

Fascicule n° 16

Quatrième réunion concernant :

L'examen du *Règlement du Sénat* (article 86(1)(f)(i)) –
l'impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*

Y COMPRIS :

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING COMMITTEE ON RULES,
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Champagne, P.C.	Joyal, P.C.
Cools	Keon
Cordy	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Comeau)
(or Tardif)	Losier-Cool
Duffy	McCoy
Fraser	Nolin
Furey	Wallace
Harb	

* Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Champagne, C.P.	Joyal, C.P.
Cools	Keon
Cordy	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Comeau)
(ou Tardif)	Losier-Cool
Duffy	McCoy
Fraser	Nolin
Furey	Wallace
Harb	

* Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 27, 2009
(24)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:37 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Cools, Cordy, Duffy, Fraser, Furey, Joyal, P.C., Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver and Wallace (13).

In attendance: Michel Bédard and Sebastian Spano, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee began its consideration of the printing of an updated version of the *Rules of the Senate of Canada*.

WITNESS:

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office.

Mr. Robert made a presentation and answered questions.

The committee proceeded to the consideration of a draft report.

After discussion, it was moved by the Honourable Senator Losier-Cool that the report be adopted.

After debate, it was moved by the Honourable Senator McCoy that paragraph 1 be amended by deleting the paragraph and substituting the following:

1. That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for presenting in the Senate by the Chair of the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

After debate, it was moved by the Honourable Senator Cordy that the motion in amendment be further amended by replacing the word “presenting” with the word “tabling.”

After debate, the question being put on the subamendment, it was negatived.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived.

After debate, it was agreed that paragraph 1 be adopted.

It was moved by the Honourable Senator Fraser that paragraph 2 be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 27 octobre 2009
(24)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui, à 9 h 37, dans la pièce 356-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Cools, Cordy, Duffy, Fraser, Furey, Joyal, C.P., Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver et Wallace (13).

Également présents : Michel Bédard et Sebastian Spano, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’article 86(1)(f)(i), le comité entreprend son examen de l’impression possible de la nouvelle version du *Règlement du Sénat*.

TÉMOIN :

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre.

M. Robert fait un exposé, puis répond aux questions.

Le comité examine une ébauche de rapport.

Après discussion, il est proposé par l’honorable sénateur Losier-Cool que le rapport soit adopté.

Après débat, il est proposé par l’honorable sénateur McCoy que le paragraphe 1 soit modifié par suppression et substitution de ce qui suit :

1. Que le Greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, des versions du *Règlement du Sénat* renfermant les modifications approuvées par le Sénat à ce moment-là et des corrections typographiques mineures.

Après débat, il est proposé par l’honorable sénateur Cordy que l’amendement soit modifié par substitution, au mot « presenting » dans la version anglaise, du mot « tabling ».

Après débat, la question, mise aux voix, est rejetée.

Après débat, l’amendement, mis aux voix, est rejeté.

Après débat, il est convenu que l’article 1 soit adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Fraser que l’article 2 soit adopté.

La question, mise aux voix, est adoptée.

After debate, it was agreed that the report be adopted and that the chair be authorized to present it in the Senate.

At 10:40 a.m., the committee proceeded to the consideration of its future business.

Senator Cools proposed the name of Martha Fusca, President and CEO of Stornoway Communications for the purposes of the committee's order of reference dealing with the televising of chamber proceedings.

At 10:50 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Après débat, il est convenu que le rapport soit adopté et que le président soit autorisé à le présenter au Sénat.

À 10 h 40, le comité procède à l'examen de ses travaux futurs.

Le sénateur Cools propose le nom de Martha Fusca, présidente-directrice générale de Stornoway Communications, pour exécuter l'ordre de renvoi qui a été confié au comité au sujet de la télédiffusion des délibérations de la Chambre.

À 10 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, October 27, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your committee is pleased to report as follows:

Changes to the *Rules of the Senate* take effect at the time they are adopted by the Senate. A printed consolidation containing these changes is not, however, automatically prepared when a change is adopted, and the on-line version is not immediately updated.

Instead, current practice in relation to printing updated versions of the *Rules of the Senate* and integrating changes into the on-line version is that a new version, containing previously approved modifications, must be approved by your committee before being tabled in the Senate. It is only when the new version is tabled that it is printed and posted on-line. To repeat, the changes contained in this updated version were approved previously by the Senate, and entered into force at that time.

This process sometimes leads to significant delays between a change to the rules being approved by the Senate and the new text appearing in printed or on-line format, with consequential inconvenience to senators and other users. To avoid such delays, your committee recommends:

1. That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for tabling in the Senate by the Speaker, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.
2. That the Clerk of the Senate be authorized to update the on-line version of the *Rules of the Senate* from the time any change is approved by the Senate.

Respectfully submitted,

Le président

DONALD H. OLIVER

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 27 octobre 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément à l'alinéa 86(1)(f)(i) du Règlement, le comité fait rapport de ce qui suit :

Les modifications du *Règlement du Sénat* entrent en vigueur dès qu'elles sont adoptées par le Sénat. Par contre, le *Règlement* n'est pas automatiquement réimprimé chaque fois qu'une modification est adoptée, et la version du Règlement disponible en ligne n'est pas immédiatement mise à jour.

En ce qui concerne l'impression des nouvelles versions du *Règlement du Sénat* et l'intégration des modifications à la version en ligne, la pratique veut qu'une nouvelle version renfermant les modifications déjà approuvées soit approuvée par votre comité avant d'être déposée au Sénat. Ce n'est que lorsque la nouvelle version a été déposée qu'elle est imprimée et affichée en ligne. Tel que déjà mentionné, les changements que renferme cette nouvelle version ont été approuvés antérieurement par le Sénat et ils sont entrés en vigueur au moment de leur approbation.

Le fait de procéder ainsi entraîne parfois d'importants retards entre le moment où une modification du Règlement est approuvée par le Sénat et celui où le nouveau texte apparaît dans la version imprimée ou la version en ligne, ce qui occasionne des désagréments pour les sénateurs et les autres usagers. Pour éviter ces retards, votre comité recommande :

1. Que le Greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le Président, des versions du *Règlement du Sénat* renfermant les modifications approuvées par le Sénat à ce moment-là et des corrections typographiques mineures.
2. Que le Greffier du Sénat soit autorisé à mettre à jour la version en ligne du *Règlement du Sénat* chaque fois qu'une modification est approuvée par le Sénat.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 27, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedure and the Rights of Parliament met this day at 9:37 a.m. to consider, pursuant to section 86(1)(f)(i), printing an updated version of the *Rules of the Senate*.

Senator Donald H. Oliver (*Chair*) in the Chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, thank you for attending today. Once again, we have before us Charles Robert, Principal Clerk in the Chamber Operations and Procedure Office.

[*English*]

You may recall that earlier this spring Mr. Robert came before us to discuss reprinting the *Rules of the Senate*. A few rules had been amended and available copies were running low. You may recall that Mr. Robert was asked to do two things on our behalf.

First, he was to look into the feasibility of printing solely in a loose leaf binder format as a way of saving paper and money. The second was to come back with the proposal to be presented to the Senate that would allow the Clerk of the Senate to reprint the *Rules of the Senate* under his own authority, when appropriate, without having to resort to going through this committee as a way of expediting things.

Finally, Mr. Robert wishes to report on more recent amendments to the *Rules of the Senate* that have been adopted by the Senate and which should also be incorporated in a reprint. I do not know what they are, but I suspect they will be the conflict of interest rules that we have already discussed in this committee.

Mr. Robert, if you would guide us through these various issues, you now have the floor and welcome.

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office, Senate of Canada: Thank you very much, Senator Oliver.

Honourable senators, as the chair explained, I am here to present to you a request to reprint the *Rules of the Senate* in order to take into account certain changes that have been made since this edition was last printed in 2005. As I mentioned in the past spring, there were two rule changes made since 2005 dealing with user fees and a name change of one of the committees.

Since then, in fact earlier this month, the fifth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament was adopted. This report, in fact, deals with an update to the conflict of interest provisions, a revision of the code that was adopted by the Senate some time ago and which had an impact on the Rules.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 octobre 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 9 h 37 pour examiner, conformément à l'article 86(1)(f)(i), l'impression possible d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*.

Le sénateur Donald H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, merci de votre présence aujourd'hui. Nous avons devant nous, encore une fois, Charles Robert, greffier principal du Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre.

[*Traduction*]

Le printemps dernier, M. Robert était venu nous entretenir de la réimpression du *Règlement du Sénat*. Des modifications y avaient été apportées et le nombre d'exemplaires disponibles diminuait. M. Robert devait accomplir deux tâches pour le comité.

Premièrement, il devait évaluer la faisabilité d'une impression sur des feuilles mobiles à insérer dans un cartable pour économiser du papier et de l'argent. Deuxièmement, il devait revenir avec une proposition à présenter au Sénat visant à permettre au greffier du Sénat de réimprimer le Règlement de son propre chef, lorsque nécessaire, sans en demander la permission au comité pour ainsi accélérer le processus.

Enfin, M. Robert souhaite faire rapport sur les dernières modifications du Règlement adoptées par le Sénat qui devraient aussi faire partie de la prochaine réimpression. Je ne sais pas de quelles modifications il s'agit, mais je soupçonne qu'il est question des amendements portant sur les conflits d'intérêts discutés par le comité.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Robert. Je vous donne la parole pour que vous nous guidiez dans l'étude de ces diverses questions.

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada : Merci beaucoup, sénateur Oliver.

Honorables sénateurs, comme l'a expliqué le président, je suis ici pour vous présenter une demande visant à imprimer une nouvelle édition du Règlement qui comprend certaines modifications par rapport à la dernière version de 2005. Comme je l'ai mentionné au printemps, deux changements ont été apportés au Règlement depuis 2005 concernant les frais d'utilisation et le changement du nom d'un comité.

Depuis mon dernier témoignage, en fait plus tôt ce mois-ci, le cinquième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a été adopté. Ce rapport traite d'une mise à jour des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts, c'est-à-dire de la nouvelle version du code, adoptée par le Sénat il y a quelque temps, qui modifie le Règlement.

There had been additional changes to the Rules, so from that point of view, it was perhaps a good thing that we did not reprint the *Rules of the Senate* last spring because these are far more significant. They will become part of rule 32.1 dealing with the declaration of interest with restrictions, exceptions, the role of the Speaker in announcing before the vote those senators who have declared an interest that has not been retracted, the participation of non-members in committee, and a sponsoring senator with respect to a bill or a motion.

I can go through them in detail, but I do not know that it is necessary since senators have a copy before them. These are the rule changes that have to be incorporated into the *Rules of the Senate*.

The first one deals with the user fees. The second deals with a committee name change and three, as you pointed out, sir, deals with conflict of interest. There are a series of changes that will be incorporated into the Rules concerning the conflict of interest rule.

[Translation]

We have the text in English and French for the declaration of interests, limitations, exceptions and all the rest.

[English]

The question is will the committee authorize a complete reprint of the *Rules of the Senate*. Last spring there was hope that we would be able to print just the pages subject to change. This is not unlike what happens to subscribers of Peter Hogg's *Constitution Law of Canada* where, as case law is developed that leads to new understandings or interpretations of various provisions of the Constitution, subscribers receive changes to a large binder and simply insert the add-ons.

Unfortunately, I do not believe this is a viable option for us in the Senate for a number of reasons. First, we do not know who has the loose-leaf red binder version of the *Rules of the Senate*. We do not know how many of them are out there or who has a copy. Certain people are not necessarily considered subscribers. In addition, most of the copies that we distribute are in this format, not in the red binder; and this format does not lend itself to insertion of additional pages to take into account changes that might be made when we want to reprint the Rules. We must also consider that it is not easy to change the index and the table of contents. Those changes create a huge problem for us. Despite the additional cost, it would save us enormous labour to be able to redistribute new copies.

Now, for those senators who have binders and simply want to throw out the contents and insert a new binder, we can do that. To avoid the additional cost of buying new binders, this alone costs about \$9 to reprint. If we had to buy binders, it would be an additional \$5 added on to the price of the reprint. We are trying to control the price as much as we can. We prefer to print it this way

Depuis ce temps, d'autres modifications ont été apportées au Règlement. Comme elles sont beaucoup plus importantes que les précédentes, c'est peut-être une bonne chose finalement que nous n'ayons pas réimprimé le *Règlement du Sénat* au printemps. Les derniers changements réalisés concernent l'article 32.1 relatif à la déclaration d'intérêts et à ses restrictions et exceptions, au rôle du Président d'annoncer avant le vote les sénateurs qui ont fait une déclaration d'intérêts non suivie d'une rétractation, à la participation de sénateurs qui ne font pas partie d'un comité et aux sénateurs qui présentent une motion ou un projet de loi.

Je peux repasser en détail les modifications apportées au Règlement, mais je ne sais pas si c'est nécessaire vu que vous les avez en main.

La première modification concerne les frais d'utilisation; la deuxième, le changement du nom d'un comité; la troisième, comme le président l'a mentionné, les conflits d'intérêts. Une série de modifications à l'article portant sur les conflits d'intérêts sera incluse au Règlement.

[Français]

Nous avons le texte en anglais et en français pour les déclarations des intérêts, les restrictions, les exceptions et tout le reste.

[Traduction]

La question est de savoir si le comité autorise la réimpression du Règlement en entier. Le printemps dernier, certains souhaitaient que seules les pages modifiées soient réimprimées. Ce qui n'est pas sans rappeler ce que font les abonnés de *Constitution Law of Canada*, de Peter Hogg. Ils insèrent des modifications dans leur large cartable, à mesure que la jurisprudence s'accroît et donne lieu à de nouvelles interprétations des diverses dispositions de la Constitution.

Malheureusement, je ne crois pas qu'il s'agit là d'une option viable pour nous au Sénat, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous ne savons pas qui possède une version à feuilles mobiles du Règlement : le cartable rouge. Nous ne savons pas combien il en existe ni qui en a un. Certaines personnes ne sont pas nécessairement considérées comme abonnés. Ensuite, la plupart des exemplaires que nous distribuons sont dans ce format-ci, et non dans celui des cartables rouges; le format dont je vous parle se prête mal à l'ajout de pages reflétant les modifications précédant une réimpression. Nous devons aussi considérer qu'il n'est pas aisé de modifier l'index et la table des matières. Ces changements nous créent d'importants problèmes. Malgré les coûts additionnels, le fait de distribuer de nouveaux exemplaires nous simplifierait énormément la tâche.

Pour ce qui est des sénateurs qui ont un cartable et qui souhaitent simplement en jeter le contenu pour y mettre la nouvelle version, nous pouvons faire cela. En évitant la dépense supplémentaire d'achat de cartables, la réimpression à elle seule coûte environ 9 \$. Si nous devons en faire l'acquisition, les cartables ajoutent 5 \$ à cette somme. Nous tentons de réduire les

because it is cheaper, but that is really a decision that you need to make. I am giving you a recommendation based on my experience.

The Chair: How many copies do you need to print, so we can do some quick math, and what is your budget for printing?

Mr. Robert: Our budget is we will print however many copies we need and we will look for the money where we have to, but we would print a minimum of about 500 copies.

The Chair: Five hundred copies.

Have you finished your presentation?

Mr. Robert: With respect to that, yes. Do you want to move on?

The Chair: No, I think there will be questions on the first part.

Senator Fraser: We all want to save public money, but \$5 dollars times 500 copies is \$2,500 and \$9 dollars times 500 copies is \$4,500. If you make the initial investment in binders, then presumably, as time goes on, you will be able to save on reprints. Have you made that calculation?

Mr. Robert: The real problem is we do not know who has the red binders. We know that the senators have them, but that is not all who have them.

One may say the thing to do would be to rely on the website copy or version as opposed to reprinting at all, but that is not a real option. Our challenge is that we want to offer a service. We are trying to inform everyone who wants to know the current edition of our Rules. This piecemeal reprinting creates too great a challenge for us.

Senator Fraser: Is it that you just do not know how to track down who should get the updates?

Mr. Robert: That is correct.

Senator Fraser: Apart from actual senators and table officers, the people you know who are getting Rules, would it not be possible then to put the onus on those people to come to you for the revised copy?

Mr. Robert: I suppose.

The Chair: Has the administration given any thought to the size, the length and other options, some of which may not be as expensive, or are you sticking with the binder?

Mr. Robert: This is an 8.5 by 11 inch sheet of paper, cut in half and inserted in a Cerlox or a binder. The cheaper way to go would be with 8.5 by 11 inch paper with perfect binding. That would be the cheapest way to produce the Rules, in the same way that the *Standing Orders of the House of Commons* are produced. It would be a somewhat thinner document. It would be one-half this size. It

coûts autant que faire se peut. Nous préférons cette méthode parce qu'elle est moins chère que les autres, mais la décision vous revient, en vérité. Ma recommandation se fonde sur mon expérience.

Le président : Combien d'exemplaires devez-vous produire et quel est votre budget d'impression? Votre réponse nous permettra de faire quelques calculs rapides.

M. Robert : Notre budget est fonction du nombre d'exemplaires que nous devons imprimer. Nous trouverons l'argent nécessaire où il se doit, mais nous devrions imprimer un minimum d'environ 500 exemplaires.

Le président : Cinq cents exemplaires.

Votre exposé est-il terminé?

M. Robert : Pour ce qui est de cela, oui. Voulez-vous que je poursuive?

Le président : Non, je crois que les sénateurs ont des questions sur cette première partie.

Le sénateur Fraser : Nous voulons tous économiser les fonds publics. Cinq cents cartables à 5 \$ chaque, cela donne 2 500 \$; 500 impressions à 9 \$ chaque, cela donne 4 500 \$. Un investissement initial en cartables vous permettrait probablement d'économiser sur les réimpressions au fil du temps. Avez-vous fait ces calculs?

M. Robert : Le véritable problème est que nous ne savons pas qui possède des cartables rouges. Nous savons que les sénateurs en ont un, mais ils ne sont pas les seuls.

On dira que la solution serait de se fier à l'exemplaire ou à la version du site Web plutôt que de réimprimer quoi que ce soit, mais ce n'est pas vraiment une option. Notre défi est de vouloir offrir un service : nous tentons d'informer tous ceux qui veulent connaître l'édition actuelle du Règlement. La réimpression à la pièce est un défi beaucoup trop grand pour nous.

Le sénateur Fraser : Est-ce que, au fond, vous ne savez simplement pas comment retracer ceux qui devraient obtenir les mises à jour?

M. Robert : C'est juste.

Le sénateur Fraser : Excepté pour les sénateurs et les greffiers au bureau, ne serait-il pas possible de donner la responsabilité aux gens qui reçoivent le Règlement de venir à vous pour en obtenir un exemplaire mis à jour?

M. Robert : Je présume.

Le président : L'administration a-t-elle songé à certaines options pouvant être moins dispendieuses, en termes de format et de longueur, entre autres, ou vous en tenez-vous au cartable?

M. Robert : Il s'agit de feuilles 8,5 par 11 coupées au centre et insérées dans un relieur Cerlox ou un cartable. La méthode moins onéreuse serait des feuilles 8,5 par 11 reliées sans couture. Ce serait là le moyen le plus économique d'imprimer le Règlement, de la même manière que pour le *Règlement de la Chambre des communes*. Le résultat serait un document un peu plus mince; son

would be larger, the size of a bill in terms of its format. Perfect binding is the most cost effective because we do not need Cerlox systems.

The Chair: What is perfect binding?

Mr. Robert: Perfect binding is just a glue binding, like a paperback. It would be the cheapest way to go.

The Chair: Is it like this book from the House of Commons?

Mr. Robert: Yes, it is.

The Chair: Have there been any complaints with the House of Commons, in that the books are falling apart or that they are not user-friendly? Are there any complaints about this format?

Mr. Robert: No senator, I am not aware of any complaints from the House of Commons. The House of Commons used our current format in the early 1980s, and abandoned it very quickly because it was too much trouble.

The Chair: Why are we still using the copy you have in your hand and why not this form which works well and is cheaper?

Mr. Robert: I cannot answer that question.

Senator Cools: This is out of order.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: I have two questions. The first one is whether we have to decide today about what format the committee would like to have, whether it is this one or that one. Does the committee have to decide that today?

Mr. Robert: The reason I am here is really for the decision on whether to authorize the reprinting of the Rules. The way in which that will be done, or the format to use, those are other things that you will have to decide.

Senator Losier-Cool: My second question: except for senators and their offices, how are the 500 copies distributed? Is it by request?

Mr. Robert: It is usually by request.

Senator Losier-Cool: You do not have a list?

Mr. Robert: There is no master list. That would be too much work. We do not have enough staff to keep distribution records. Normally, we just give them out when we are asked, because we think that the request is legitimate.

Senator Losier-Cool: Are five hundred copies enough to handle all the requests?

Mr. Robert: The number is based on the possibility that we might have to reprint it more often, just in case there might be other changes in the Rules. There are some reports before the Senate already; we do not know what might happen with them. There have already been several requests to reprint this edition.

épaisseur serait réduite de moitié. Ce format serait plus large et comparable à celui des projets de loi. La reliure sans couture est la moins chère parce que nous n'avons pas besoin des systèmes Cerlox.

Le président : Qu'est-ce que la reliure sans couture?

M. Robert : La reliure sans couture se fait par collage, comme pour un livre à couverture souple. C'est le choix qui est le meilleur marché.

Le président : Comme ce livre de la Chambre des communes?

M. Robert : Oui.

Le président : Y a-t-il eu des plaintes à la Chambre des communes à l'effet que les livres se brisent ou qu'ils ne sont pas faciles à utiliser? Y a-t-il eu des plaintes au sujet de ce format?

M. Robert : Non sénateur, je n'ai pas eu connaissance de plaintes émanant de la Chambre des communes. Cette dernière a utilisé notre format actuel au début des années 1980, mais l'a abandonné très rapidement parce qu'il posait trop de problèmes.

Le président : Pourquoi utilisons-nous toujours la copie que vous avez en main plutôt que ce format qui fonctionne bien et qui est plus économique?

M. Robert : Je ne peux pas répondre à cette question.

Le sénateur Cools : Cette façon de faire les choses est inappropriée.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool : J'ai deux questions. La première a trait au fait que, aujourd'hui, on doit décider quel format le comité aimerait avoir, si c'est celui-ci ou celui-là. Le comité doit-il en décider aujourd'hui?

M. Robert : La raison pour laquelle je suis ici c'est vraiment pour décider si on autorise la réimpression du Règlement. La façon dont ce sera fait ou le format, c'est une autre décision que vous devez prendre.

Le sénateur Losier-Cool : Ma deuxième question : comment se fait la distribution des 500 copies, à part pour les sénateurs et leurs bureaux; est-ce sur demande?

M. Robert : C'est normalement sur demande.

Le sénateur Losier-Cool : Vous n'avez pas une liste?

M. Robert : Il n'y a pas de liste de contrôle. Cela prendrait trop de travail. On n'a pas assez d'employés en place pour assurer le contrôle de la distribution. Normalement, on les donne, lorsqu'on reçoit une demande, parce qu'on pense que c'est légitime.

Le sénateur Losier-Cool : Cinq cent copies, cela suffit pour répondre à la demande?

M. Robert : C'est un calcul basé sur la possibilité d'autres réimpressions nécessaires si, par hasard, il y avait un autre changement du Règlement qu'on peut anticiper. Il y a quelques rapports déjà devant le Sénat, on ne sait pas ce qui peut arriver avec ces rapports. On a déjà demandé plusieurs réimpressions de cette édition.

The last reprint was four or five years ago, and last summer, we ran out. We ordered 150 or 200 new ones; today, we do not have many left.

[English]

The Chair: Mr. Robert, the briefing note you prepared for the committee is entitled, *Reprint of the Rules of the Senate*. Has this committee approved in principle all of the items that you have listed on this document?

Mr. Robert: Yes, senator and they have Senate approval as well.

The Chair: The only reason they are here today is that these are the changes that would be put in the new Rules when they are reprinted.

Mr. Robert: Correct.

The Chair: Are there any comments?

Senator Cordy: Mr. Robert, you gave us the format cost for the current document. Do you know the cost for an 8 by 10 document similar to the one used in the House of Commons?

Mr. Robert: I would have to look into it, but I can assure you it would be less. How much less I cannot say.

Senator Cordy: Thank you.

[Translation]

Senator Nolin: I understand that it would be less. But if we were only doing this once, if we were never going to amend the Rules in the future, I would understand the expense. But I do not understand why the House of Commons has abandoned the idea of a loose-leaf format when their Standing Orders are amended at least once a year, if not twice. I do not understand. I think that we should just spend money once. I think we should buy binders. I understand that this is more work for your team, but you would keep a record of everyone with a copy of the Rules. You could have a few bound copies for people who just need to consult the Rules every now and then. But the important thing is to update the Rules as quickly as possible for people who use them almost every day. That way, they would not have to always be wondering whether their copy was only up-to-date two years ago, or five, and is now missing all the Senate's more recent changes.

I do not understand why we would not spend the money now. One day, we are going to reprint the Rules. If it is not next year, it will be the year after.

Mr. Robert: I was with the House of Commons in the 1980s and, if I recall correctly, they eventually found that it was too difficult. They received complaints because you could not just change the content; you also had to change the table of contents and the index.

Il y a maintenant quatre ou cinq ans que nous l'avons réimprimé, et l'été passé l'impression était épuisée. On en a commandé 150 ou 200 autres; il ne reste plus beaucoup d'exemplaires aujourd'hui.

[Traduction]

Le président : Monsieur Robert, la note d'information que vous avez préparée est intitulée *Version révisée du Règlement du Sénat*. Notre comité a-t-il approuvé en principe tous les éléments que vous avez énumérés dans ce document?

Robert : Oui, sénateur, et ils ont également été approuvés par le Sénat.

Le président : La seule raison pour laquelle ils sont mentionnés aujourd'hui, c'est parce que ce sont les changements qui figureront dans le Règlement lorsqu'il sera réimprimé.

Robert : C'est exact.

Le président : Y a-t-il d'autres observations?

Le sénateur Cordy : Monsieur Robert, vous nous avez indiqué les coûts liés au format actuel. Savez-vous combien coûterait un document de huit par dix semblable à celui qui est utilisé à la Chambre des communes?

M. Robert : Il faudrait que je vérifie, mais je peux vous assurer que le coût serait inférieur. Dans quelle mesure? Je ne saurais vous le dire.

Le sénateur Cordy : Merci.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je comprends que ce serait moins, mais si tout était statique, que jamais nous n'allions amender le Règlement à l'avenir, je comprendrais la dépense. Mais je ne comprends pas pourquoi la Chambre des communes a abandonné l'idée d'un format à feuilles mobiles puisqu'on amende le Règlement au moins une fois, sinon deux fois par année. Je ne comprends pas. Je suis pour que l'on fasse la dépense une fois. On achète les cartables; je comprends que c'est plus de travail pour votre équipe, mais on tient un registre de ceux qui ont une copie du Règlement. On peut avoir quelques copies reliées pour ceux qui, à l'occasion, ont besoin d'une copie du Règlement. Mais l'idée principale est de maintenir, le plus rapidement possible pour ceux qui en font un usage presque quotidien, un Règlement à jour, au lieu d'être toujours en train de se demander si c'est la copie à jour d'il y a deux ou cinq ans à laquelle on doit ajouter toutes les décisions du Sénat sur l'amendement à ce Règlement.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne ferait pas cette dépense immédiatement. Nous allons de toute façon, un jour, réimprimer le Règlement. Si ce n'est pas dans un an, ce sera dans deux ans.

M. Robert : Si je me souviens bien, car j'étais à la Chambre des communes dans les années 1980, à la fin ils ont trouvé que c'était trop difficile et ils ont reçu des plaintes, parce qu'il faut changer non seulement le contenu, mais aussi la table des matières et l'index.

Senator Nolin: But everyone involved in amending legislation does it: the Civil Code, the Criminal Code, the Labour Code, everyone. I understand that it is complicated, but it is not impossible. This is not rocket science, as they say.

Mr. Robert: I am just stating the facts as I recall them: back then, the House decided that it was too difficult.

Senator Nolin: Just because they are idiots does not mean that we have to be! Oh, are we in open session now? I apologize.

Just because they made that decision one day does not mean that we must not try to be efficient. I understand that it will take an employee who will occasionally need to make sure that updates are sent with the right pages in the right place and with the right updating instructions. It is already being done; there is nothing magic about it. That is my recommendation, Mr. Chair.

[English]

The Chair: Well, he raises a good point. Senator Joyal, please.

Senator Joyal: In one of our meetings last spring, we formed a subcommittee to clarify the standing rules either in terms of the quality of the English or the French or certain sections that might raise some interpretation issues. Should we recommend a decision to reprint the Rules with the changes that were brought in the last month? Would it not be better to reprint the *Rules of the Senate* after we have the report of that subcommittee so that we could blend the two and ensure there is only one expense for an initiative that covers exactly the same objective?

The Chair: That subcommittee is meeting tomorrow and the work will not be finalized tomorrow. As I understand it from Mr. Robert, some of the rules that have been made by your committee, the Conflict of Interest Committee, should be in the Rules. There is some urgency. I do not think that we should have to wait until we have new rules before we can put the conflict of interest amendments in our current rules.

Mr. Robert, is that correct?

Mr. Robert: Yes.

Senator Joyal: Thank you. You answered my question. I just wanted to raise the other deadline, which is a review of the standing rules based on the objective that I described in my intervention.

Senator Cools: Much of this conversation makes me uncomfortable. Mr. Chair, could this committee have a discussion one day on the purpose of the rules? Could we have

Le sénateur Nolin : Mais tous les services d'amendements aux lois, le Code civil, le Code criminel, le Code du travail, tout le monde le fait. Je comprends que c'est complexe, mais cela n'est pas impossible. Cela ne demande pas un cours classique, comme on dit au Québec.

M. Robert : Je répète seulement ce que je sais, à savoir que, à ce moment-là, la Chambre a décidé que c'était trop difficile.

Le sénateur Nolin : Ce n'est pas parce qu'ils sont idiots que nous sommes obligés de l'être aussi! Nous sommes en séance publique présentement? Je m'excuse.

Mais ce n'est pas parce qu'ils ont pris un jour cette décision que nous ne devons pas essayer d'être efficaces. Je comprends que cela puisse prendre un employé qui devra, à l'occasion, s'assurer que l'envoi de la mise à jour contient les bonnes pages au bon endroit et les bonnes instructions de mise à jour. Cela existe, ce n'est pas sorcier. Pour ma part, je ferais cette recommandation, monsieur le président.

[Traduction]

Le président : Eh bien, il a avancé un bon argument. Sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : Au cours d'une de nos réunions du printemps dernier, nous avons créé un sous-comité dans le but de clarifier le Règlement soit en améliorant la qualité de l'anglais ou du français, soit en reformulant certains articles qui peuvent poser des problèmes d'interprétation. Devrions-nous recommander la réimpression du Règlement pour rendre compte des modifications qui ont été apportées le mois dernier? Ne vaudrait-il pas mieux attendre le rapport du sous-comité afin de combiner les deux séries de changements et de veiller à ce qu'on ne dépense qu'une fois pour mener à bien une initiative ayant exactement le même objectif?

Le président : Ce sous-comité se réunit demain et son travail ne sera pas encore achevé à ce moment-là. Si j'ai bien compris ce que M. Robert a dit, certains des règlements établis par votre comité, le Comité sur les conflits d'intérêts, devraient figurer au Règlement. C'est plutôt urgent. Je ne pense pas que nous devrions attendre l'arrivée de nouveaux règlements avant d'apporter à nos règlements actuels les modifications liées aux conflits d'intérêts.

Monsieur Robert, est-ce exact?

M. Robert : Oui.

Le sénateur Joyal : Merci. Vous avez répondu à ma question. Je voulais simplement soulever la question de l'autre échéance liée à l'examen du Règlement en fonction de l'objectif que j'ai décrit pendant mon intervention.

Le sénateur Cools : La majeure partie de cette conversation me met mal à l'aise. Monsieur le président, notre comité pourrait-il débattre de la raison d'être du Règlement un de ces jours?

a discussion on how many times we might create more rules in the future? I ask this question because we are in a situation where no senator knows the rules and most senators find themselves heavily reliant on staff.

Perhaps this committee could address this very important issue before we gallop off on creating yet another set of rules that no senator will know. We should deal with this as a question that really confronts this committee in a profound way.

There are many rules in our rule book that are not rules at all; they are policies. The *Rules of the Senate* are supposed to guide proceedings on the floor. The purposes and uses of these rules has been greatly expanded beyond anything that they should be. At what point in time will we have a discussion on the limits of the use of the *Rules of the Senate*? I am just curious because it is something that has been bothering me for quite some time.

When I came to the Senate, which is not too long ago, the *Rules of the Senate* was a little book. Every senator knew the rules. Now the book has increased exponentially in size, as well as the number of rules therein. Has anyone given this any thought? Many of the items in the rule book are not rules.

The Chair: Could you give us an example of some of the things that are not rules?

Senator Cools: For example, some of them are policy. The rules around senators' illness and doctors' excuses and all of those kinds of things are not rules of the Senate. The *Rules of the Senate* were intended to govern what the Bill of Rights calls proceedings in Parliament. I have been concerned for a long time that these rules are being used to control senators' behaviours and activities in a thousand different ways. Many of those policies are good and necessary, but they are not rules.

Chairman, the matter has gone beyond Senate rules. We now have another group. We now have another massive document called the *Senate Administrative Rules*. No senator knows what is contained in that book. I find the whole matter out of control, and perhaps we should discuss this issue in this committee.

I would also like to point out to honourable senators that there is something wrong with this committee needing a staff to inform us of the situation. I think this committee should be informed at all times, preferably through its chair, of the real situation. I have great difficulty finding myself in this situation again and again.

It is as though someone has a bottle of powder called "instant rules" and takes a teaspoon and puts some of it in water. It grows and blooms, a document flowers and senators vote on it. The truth of the matter is that most of the reports coming from this committee no senator knows, no senator understands. Senators are given no explanation on the floor of the house. For the most

Pourrions-nous discuter du nombre de fois où nous allons peut-être créer d'autres règlements dans l'avenir? Je pose cette question parce qu'à l'heure actuelle, aucun sénateur ne connaît le Règlement et la plupart d'entre eux sont forcés de s'en remettre énormément à leur personnel.

Le comité pourrait peut-être régler cette très importante question avant que nous nous hâtons d'établir toute une autre série de règlements qu'aucun sénateur ne connaîtra. Nous devrions nous occuper de cette question comme s'il s'agissait d'un problème auquel le comité est intensément confronté.

Il y a beaucoup de règlements dans notre livre qui n'en sont pas; ce sont des politiques. Le *Règlement du Sénat* est censé guider les délibérations du Sénat. Nous avons élargi les buts et l'utilisation de ces règlements bien au-delà de ce qu'ils devraient être. Quand aurons-nous enfin une discussion sur les limites de l'utilisation du *Règlement du Sénat*? Je suis simplement curieuse de le savoir, car c'est une chose qui me dérange depuis longtemps.

Lorsque je suis arrivée au Sénat, il n'y a pas si longtemps de cela, le *Règlement du Sénat* était un tout petit livre. Tous les sénateurs connaissaient les règlements. Maintenant, le livre a grossi de manière exponentielle, de même que le nombre de règlements qu'il contient. Quelqu'un y a-t-il réfléchi? De nombreux éléments du livre ne sont pas des règlements.

Le président : Pourriez-vous nous donner un exemple de certains des règlements qui n'en sont pas?

Le sénateur Cools : Par exemple, certains d'entre eux sont des politiques. Les règlements qui concernent les sénateurs malades, les certificats médicaux et toutes les choses de ce genre ne sont pas des règlements du Sénat. Le *Règlement du Sénat* était censé régir ce que la Déclaration des droits appelle les délibérations du Parlement. Les règlements actuels sont utilisés pour contrôler le comportement et les activités des sénateurs de mille façons, et cela me préoccupe depuis longtemps. Bon nombre de ces politiques sont utiles et nécessaires, mais ce ne sont pas des règlements.

Monsieur le président, cette question ne se limite pas aux règlements du Sénat. Il existe maintenant un autre groupe et un autre gigantesque document intitulé *Règlement administratif du Sénat*. Aucun sénateur n'en connaît le contenu. Je trouve que toute cette question échappe à notre contrôle et, peut-être, devrions-nous en parler au sein du comité.

J'aimerais également signaler aux honorables sénateurs que, si notre comité en est réduit à demander à un membre du personnel de l'informer de la situation, quelque chose ne tourne pas rond. Je pense que le comité devrait toujours être tenu au courant de la situation actuelle, par l'entremise de son président de préférence. J'ai beaucoup de mal à accepter de me trouver dans cette situation encore et encore.

C'est comme si quelqu'un possédait une bouteille de poudre de « règlements instantanés » et en versait une cuillerée à thé dans l'eau. Le mélange gonfle et s'épanouit. Un document en résulte et les sénateurs le mettent aux voix. La vérité, c'est qu'aucun sénateur ne connaît, ni ne comprend la plupart des rapports émanant de notre comité. On ne leur fournit aucune explication

part, they vote for propositions that have never arisen from them; however, they are binding on them. I do not think that is a desirable situation.

I do not mind appealing to you, Mr. Chair. I am not saying to change this, but at least we can begin to admit that it exists and begin to look at it. Quite frankly, these rules are filled with much verbiage, unnecessary verbiage too, but we are not going into how well or how poorly they are written.

I am not a new senator, but many new senators are afraid to get up and speak. This is a new phenomenon, with these new senators speaking a week after being sworn in. Those poor creatures are intimidated. I am reminded of a very lovely senator who is now retired and passed away, Senator Finlay MacDonald, who was a very good senator. I remember us having a discussion, when he said that it took him three years before he felt comfortable to speak. I think we should be sensitive and pay attention to the development of senators.

Principles are what should be guiding us. Maybe this process is going on everywhere, in every department of government. More and more, the Senate is beginning to feel like another department of government headed by a minister with tons of staff; even the staff have increased exponentially. We, senators, are not a department of government, and we should conduct ourselves as independent senators managing our own affairs. This may not strike a chord with many, but it is an important matter.

The Chair: It is an interesting subject, and I am glad that you raised it.

Senator Cools: Mr. Chair, I wish you could take the lead on this. In addition, it is not even proper that one of our staff should be coming before the committee as a witness making recommendations. Staff have no capacity to make recommendations that are then turned around and made into motions. These are sacred systems. I sincerely believe that this Constitution was passed onto us as an entailed inheritance, entailing the old days of entailed property.

Maybe now is not the time, but we must address this issue. Will the size of this rule book double in another year or two? Where are we going? This is happening with the Criminal Code. I have important criminal lawyers in Toronto who keep telling me that it is time for us to take a major look at the Criminal Code in its totality. We have to look at this, more rules? It is ridiculous. Maybe I am prolonging the intervention, but this is disturbing. I think I have made the point.

Some of these issues are very valid policy. For example, all that policy on sickness and all that came about as a result of a very bad situation, but still, good law does not rely on bad things. Maybe other senators have some opinions. In these matters I tend to be reserved a little, so I leave it in your good hands.

sur le parquet du Sénat. La plupart du temps, ils votent sur des propositions dont ils ne sont pas les auteurs, mais qu'ils sont obligés d'observer. Je ne pense pas que cette situation soit souhaitable.

Cela ne m'ennuie pas d'en appeler à vous, monsieur le président. Je ne dis pas qu'il faut changer cela, mais nous pouvons, au moins, commencer par reconnaître que le problème existe, puis commencer à l'examiner. En toute honnêteté, ces règlements sont pleins de verbiage inutile, mais nous ne parlerons pas de la qualité de leur rédaction.

Je ne suis pas un nouveau sénateur, mais bon nombre de nouveaux sénateurs craignent de parler franchement. C'est un nouveau phénomène. On demande à ces nouveaux sénateurs de parler une semaine seulement après avoir été assermentés. Ces pauvres âmes sont intimidées. Je me souviens du sénateur Finlay MacDonald, un sénateur très charmant et très talentueux qui a pris sa retraite et est maintenant décédé. Je me rappelle qu'au cours d'une de nos discussions, il a déclaré qu'il lui avait fallu trois ans avant d'être à l'aise de s'exprimer. Je pense que nous devrions être compréhensifs et attentifs au développement des sénateurs.

Nous devrions être guidés par des principes. Ce processus est peut-être en cours partout, dans chaque ministère du gouvernement. De plus en plus, le Sénat donne l'impression d'être un autre ministère dirigé par un ministre et secondé par des milliers d'employés; même le personnel s'est accru de manière exponentielle. Nous, les sénateurs, ne sommes pas un ministère du gouvernement, et nous devrions nous comporter comme des sénateurs indépendants qui gèrent leurs propres affaires. Cette question ne suscite peut-être pas l'intérêt de nombreux sénateurs, mais elle est importante.

Le président : C'est une question très intéressante et je suis content que vous l'ayez soulevée.

Le sénateur Cools : Monsieur le président, j'aimerais prendre la tête de cette initiative. De plus, il n'est même pas approprié qu'un des membres de notre personnel témoigne devant le comité et émette des recommandations. Notre personnel n'a pas le pouvoir de faire des recommandations qui seront ensuite transformées en motions. Ces systèmes sont sacrés. Je crois sincèrement que la Constitution nous a été confiée comme un héritage inaliénable qui nous ramène à la belle époque des biens inaliénables.

Ce n'est peut-être pas le bon moment, mais nous devons régler cette question. L'épaisseur de ce livre doublera-t-elle dans une autre année ou deux? Où allons-nous? C'est ce qui arrive au Code criminel. Je connais d'importants criminalistes de Toronto qui n'arrêtent pas de me dire qu'il est temps que nous examinions en profondeur le Code criminel en entier. Nous devons examiner cette question. D'autres règlements? C'est ridicule. Je prolonge peut-être mon intervention, mais cela me perturbe. Je pense que j'ai fait valoir mon point de vue.

Certaines de ces questions sont des politiques très valables. Par exemple, toutes ces politiques relatives aux sénateurs malades découlent d'une situation très déplorable; néanmoins une bonne loi ne repose pas sur de mauvais principes. D'autres sénateurs ont peut-être des opinions à ce sujet. Pour ce genre de choses, j'ai tendance à être un peu réservée, donc je m'en remets à vous.

Senator Furey: Thank you. I wanted to comment on Senator Cools' remarks.

I am intrigued by what you are saying, Senator Cools. If, in fact, there should be a booklet regarding procedures within the chamber, you are quite right. I just opened the book randomly and rule 104 talks about reporting expenses of committees to the Senate, which has nothing to do with procedure within the chamber.

I do not, however, share your comments with respect to staff. I am sure the staff would prefer not being called before committees to give evidence, but we have to rely on their expertise. Perhaps we could ask Mr. Robert while he is here what his thoughts are with respect to a rule book for the Senate. Should the *Rules of the Senate* be limited to procedure within the chamber, or include, as Senator Cools points out, policy issues?

Senator Cools: I wonder if I can object to that, because Mr. Robert is not here to debate senators. He is a witness. He is providing testimony. If we want to engage in a debate, it should be in an informal meeting, without a record.

The Chair: Mr. Robert is competent to answer the question that was put by Senator Furey. I am asking Mr. Robert if he wishes to comment in response to the question.

Mr. Robert: Staff has no control over the Rules. The Senate adopts the Rules, and we are here to assist you in putting them into a format that you have accepted and want to have. We have no voice with respect to that.

Staff did not put in rule 104. That was a decision of the Senate. If the Senate does not want to have rule 104, if they accept the position that policies belong in another book and not in a book that, as has been correctly pointed out, deals with what happens on the floor of the Senate, that is a decision this committee can recommend to the Senate and the Senate can adopt.

We are here to do whatever it is you wish us to do, whatever you decide. If you ask us for advice, we try to give it to you impartially based on the experience we have had serving you.

Senator Furey: Thank you very much, Mr. Robert.

Senator Cools: I think Mr. Robert is correct, but I would like to say that Senator Furey, in his interpretation of rule 104 is not correct. Rule 104 is not only a good rule but also a necessary rule because it governs proceedings in Parliament, proceedings in committee. The Senate is supposed to manage its own affairs and also manage its own money, which is why we have an Internal Economy Committee, as the House of Commons has. I think they call it the Board of Internal Economy. There is no judge. No one in the world would ever say that having independent senators, which we all are, make decisions about how to spend money in

Le sénateur Furey : Merci. Je voulais formuler des observations à propos des remarques du sénateur Cools.

Je suis intrigué par ce que vous dites, sénateur Cools. Si, en fait, il doit y avoir un livret concernant les délibérations du Sénat, vous avez entièrement raison. J'ai choisi aléatoirement une page du livre et j'ai trouvé l'article 104 qui parle de la nécessité de rendre compte au Sénat des dépenses du comité, ce qui n'a rien à voir avec la procédure en vigueur au Sénat.

Je ne partage pas cependant votre avis en ce qui concerne notre personnel. Je suis certain que les membres de notre personnel préféreraient ne pas être appelés à témoigner devant le comité, mais nous devons nous fier à leurs compétences. Peut-être pourrions-nous demander à M. Robert, pendant qu'il est ici, s'il pense qu'il devrait y avoir un livre de règlements pour le Sénat. Le *Règlement du Sénat* devrait-il porter uniquement sur les délibérations du Sénat, ou devrait-il comprendre, comme le sénateur Cools le signale, des questions politiques?

Le sénateur Cools : Je me demande si je peux m'élever contre cela, car M. Robert n'est pas ici pour discuter de ces questions avec les sénateurs. Il est ici en tant que témoin. Il apporte un témoignage. Si nous voulons entamer un débat, nous devrions le faire dans le cadre d'une réunion officielle sans compte rendu.

Le président : M. Robert est apte à répondre à la question que le sénateur Furey a posée. Je demande à M. Robert s'il désire formuler des observations en réponse à la question.

M. Robert : Le personnel n'exerce aucun contrôle sur le Règlement. Le Sénat adopte les règlements, et nous sommes ici pour vous aider à les présenter dans un format que vous avez approuvé et que vous désirez. Nous n'avons aucune influence là-dessus.

Le personnel n'a pas choisi d'ajouter l'article 104. C'est le Sénat qui en a décidé ainsi. Si le Sénat veut éliminer l'article 104, si ses membres sont d'avis que les politiques devraient faire partie d'un autre livre et qu'elles n'ont pas leur place dans un livre qui, comme on l'a signalé correctement, traite de ce qui se passe sur le parquet du Sénat, c'est une décision que le comité peut recommander au Sénat et que celui-ci peut adopter.

Nous sommes là pour accomplir ce que vous désirez, peu importe ce que vous décidez. Si vous nous demandez des conseils, nous nous efforçons de vous en donner avec impartialité compte tenu de l'expérience que nous avons acquise à votre service.

Le sénateur Furey : Merci beaucoup, M. Robert.

Le sénateur Cools : Je pense que M. Robert a raison, mais j'aimerais dire que la façon dont le sénateur Furey a interprété le règlement 104 est incorrecte. Ce règlement est non seulement bon, mais nécessaire parce qu'il régit les délibérations du Parlement, ainsi que celles des comités. Le Sénat est censé gérer ses propres affaires, et c'est la raison pour laquelle nous disposons d'un Comité de la régie interne, tout comme la Chambre des communes. Je crois qu'ils l'appellent le Bureau de régie interne. Il n'y a pas de jugement. Personne au monde ne prétendrait jamais que le fait de demander à des sénateurs indépendants, ce

respect of how committees and their proceedings are run, et cetera, is not in order. Indeed, it is absolutely vital and necessary.

Senator Furey, your intention is good, and I admire that, but your example is not the best.

Senator Fraser: Senator Cools, as is so often the case, raises some extremely interesting points. It is true that the Rules are huge, often opaque, sometimes contradictory and sometimes just unintelligible. It is a series of courses designed by committees over the decades.

I think Senator Cool's fundamental point about examining which rules belong in the *Rules of the Senate* and which ones belong somewhere else would be easier to address for all of us after the subcommittee has finished its work. The subcommittee's job is simply to take the rules as they are, without changing their content, but rewriting them and reorganizing them to make them intelligible. As I understand it, that is the mandate of the subcommittee. Once they are clearer, then it will be easier for all of us to say this one really does not belong here.

My question comes back to what we are doing here today. The briefing note, as I understand it, consists of those rule changes that have been adopted by the Senate since the last reprint. The draft that is before us is a report the substance of which this committee has already discussed. That is, we should not have to go through this every time we need to reprint the Rules. The draft report would authorize the clerk to prepare and reprint the rules.

What I want to know is, would that report, if we adopt it, authorize the reprinting of these?

The Chair: Yes.

Senator Fraser: In that case, could we not move to discuss it?

The Chair: I am trying to do that, and I have been trying for more than 20 minutes.

Senator Fraser: My humble apologies.

The Chair: If I may, I started twice to try to get to this, and I would like to do that now.

Mr. Robert, we have a second document before us, which deals with changes to the Rules that take effect when the Senate adopts them. Can you take us through this and explain what this is, please?

Mr. Robert: This arises from a comment initiated by Senator Corbin last spring. Senator Corbin asked why this committee was obliged to go through this process of authorizing a reprint of the Rules for changes to the Rules that have already been adopted by the Senate. He thought that perhaps it was cumbersome and that there might be another approach that could be taken that would respect the will of the Senate as already expressed and would

que nous somme tous, de prendre des décisions à propos de la façon dont l'argent est dépensé pour faire fonctionner les comités et leurs délibérations, et cetera, est inapproprié. En effet, c'est absolument vital et nécessaire.

Sénateur Furey, vous êtes bien intentionné, et je vous en suis reconnaissante, mais votre exemple n'est pas le meilleur.

Le sénateur Fraser : Le sénateur Cools présente des observations extrêmement intéressantes, comme elle en a l'habitude. Le Règlement est effectivement un document énorme, souvent obscur, parfois contradictoire ou tout simplement inintelligible. C'est le produit de multiples parcours empruntés par les comités au fil des ans.

À mon avis, il serait plus facile pour nous tous d'attendre que le sous-comité ait terminé ses travaux avant de déterminer, comme le propose le sénateur Cools, quelles règles ont leur place dans le *Règlement du Sénat* et lesquelles devraient être ailleurs. D'après ce que je comprends, le mandat du sous-comité est tout simplement de reformuler les règles sans en changer le contenu et de les réorganiser pour les rendre intelligibles. Une fois les règles plus claires, nous serons plus en mesure de déterminer celles qui n'ont pas leur place.

Ma question revient à ce qui nous amène ici aujourd'hui. D'après ce que je comprends, la note d'information comporte les modifications au Règlement qui ont été adoptées par le Sénat depuis la dernière réimpression. L'ébauche qui se trouve sous nos yeux est un rapport dont ce comité a déjà examiné la substance. Autrement dit, il ne devrait pas être nécessaire de procéder ainsi chaque fois qu'il faut réimprimer le Règlement. Le projet de rapport devrait donc autoriser le greffier à préparer et à réimprimer le Règlement.

Voici ce que j'aimerais savoir. Si nous adoptons ce rapport, va-t-il en autoriser la réimpression?

Le président : Oui.

Le sénateur Fraser : Dans ce cas, ne pourrions-nous pas commencer à en discuter?

Le président : C'est ce que j'essaie de faire depuis plus de 20 minutes.

Le sénateur Fraser : Je vous demande humblement pardon.

Le président : Si vous me le permettez, j'ai tenté deux fois d'aborder la question et j'aimerais que nous nous y attaquions maintenant.

Monsieur Robert, nous avons sous les yeux un second document qui concerne les modifications du Règlement qui entrent en vigueur dès leur adoption par le Sénat. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en retourne, s'il vous plaît?

M. Robert : Ces démarches ont été entreprises au printemps dernier, lorsque le sénateur Corbin a demandé pourquoi il fallait que ce comité autorise la réimpression du Règlement, tandis que le Sénat avait déjà adopté les modifications à y apporter. Il estimait que c'était quelque peu inconfortable et que l'on pouvait sûrement procéder autrement tout en respectant la volonté du Sénat telle qu'exprimée et en évitant au comité d'approuver systématiquement

avoid engaging this committee in, if you like, rubber-stamping the obvious. If the Senate has already adopted the Rules and trying to keep them up to date and make them as readily accessible to the Senate and senators as possible, it does not make much sense — I am now arguing the position of Senator Corbin — to take up the time of this committee to seek authorization for a reprint. His point of view was, as I understood it, no, it does not make much sense. That seemed to be the general sentiment of the committee. I was asked to come back with a motion that would address that issue. That is what this attempts to do.

The Chair: In the first point:

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for tabling in the Senate by the Speaker, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

Is that what you are proposing?

Mr. Robert: Yes, sir.

The Chair: The second point is:

That the Clerk of the Senate be authorized to update the on-line version of the *Rules of the Senate* from the time any change is approved by the Senate.

Honourable senators, is there discussion on the language in items 1 and 2 of that proposal?

Senator Cools: Yes, I have many questions. It is not clear at all. He says it is quite clear; it is not the least bit clear, and I have many difficulties with it.

If the fundamental problem has been that printing is not being authorized in a regular way, whether it is the actual fact of printing itself or the expenses therein, I really do not understand why this committee is even dealing with this issue, which should be coming from Internal Economy.

Does this committee deal with the printing of everything else in the Senate? I am asking you. As an example, the report from the Agriculture Committee, *Soil at Risk*, was so popular that we had to come back to authorize the printing of more batches of those reports. However, printing is not rules and does not concern the *Rules of the Senate* or the Rules Committee. It is printing. That is largely an administrative matter and Internal Economy should be bringing it forward. Senator Furey should actually be looking at this problem as we speak. It is not even rules. That part is clear, right?

The Chair: Senator Furey?

Senator Cools: Senator Furey does not have to respond.

Senator Furey: Somehow, I got into Senator Cools' cross-hairs this morning.

Senator Cools: No. All I have to offer, my friends, is my mind.

Senator Losier-Cool: So moved.

l'évidence même. Selon le sénateur Corbin, si le Sénat a déjà adopté le Règlement, qu'il veut le maintenir à jour et qu'il souhaite le rendre le plus facilement accessible que possible au Sénat et aux sénateurs, il n'est pas très sensé d'occuper le temps de ce comité en lui demandant d'en autoriser la réimpression. Il croyait donc que ce n'était pas très sensé, ce dont le comité semblait convenir dans l'ensemble. On m'a demandé de vous présenter une motion afin de régler cette question. Voici donc le résultat.

Le président : En premier lieu :

Que le greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le Président, des versions du *Règlement du Sénat* renfermant les modifications approuvées par le Sénat à ce moment-là et des corrections typographiques mineures.

Est-ce bien ce que vous proposez?

M. Robert : Oui, monsieur.

Le président : En second lieu :

Que le greffier du Sénat soit autorisé à mettre à jour la version en ligne du *Règlement du Sénat* chaque fois qu'une modification est approuvée par le Sénat.

Chers collègues, voulez-vous discuter de la formulation des deux éléments de cette motion?

Le sénateur Cools : Oui, j'ai beaucoup de questions. Ce n'est pas du tout clair. Il dit que c'est très clair, mais c'est loin de l'être. La motion me pose de nombreux problèmes.

Si le problème fondamental vient du fait que l'impression n'est pas autorisée régulièrement, qu'il s'agisse de l'impression comme telle ou des dépenses qui y sont associées, je ne comprends vraiment pas pourquoi ce comité examine cette question. C'est plutôt le rôle du Comité de la régie interne.

Ce comité est-il responsable de l'impression de tous les autres documents au Sénat? Je vous le demande. Prenons l'exemple du rapport du Comité de l'agriculture, *Nos sols dégradés*. Il a été si populaire qu'il a fallu autoriser l'impression d'autres exemplaires. Toutefois, l'impression n'est pas un règlement; elle ne concerne pas le *Règlement du Sénat* ou le Comité du Règlement. L'impression est principalement une question administrative; il revient au Comité de la régie interne d'aborder la question. Le sénateur Furey devrait effectivement se pencher sur ce problème à l'heure actuelle. Il ne s'agit même pas de règles. Nous entendons-nous là-dessus?

Le président : Sénateur Furey?

Le sénateur Cools : Le sénateur Furey n'a pas à répondre.

Le sénateur Furey : D'une manière ou d'une autre, je suis dans la mire du sénateur Cools ce matin.

Le sénateur Cools : Non. Tout ce que je vous offre, chers amis, c'est mon esprit.

Le sénateur Losier-Cool : Je le propose.

The Chair: It is moved by Senator Losier-Cool that the proposal before us, the amendments to items 1 and 2 that I just read, be adopted. Is there further debate and discussion?

Senator Cools: There is debate. We have not had a debate yet. You cannot stop debate by someone moving a motion. Moving a motion merely begins debate.

The Chair: I know that, believe it or not. Does anyone else wish to participate in the debate?

Senator Cools: I would like to speak on this.

The Chair: Please do.

Senator Cools: Mr. Chair, since these rules were not scripted by a member of this committee or under the authority of this committee, could you explain to me why it would be the Speaker of the Senate who tables these rules? First, I do not understand the word “table.” I understand what “present” means. “Table” is such a misused word. Why are we giving the Speaker of the Senate that responsibility according to this proposal?

The Chair: Who would you like to give the responsibility to? You are a member of the Senate and therefore are entitled to your opinions.

Senator Cools: I would like not to have this rule at all. I would like these matters to come through as administrative matters in a proper way, not tied up to the content per se.

The Chair: That is what this is designed to do. It is designed to make it administrative so things like this do not have to come before the committee but that the clerk can do it from time to time.

Senator Cools: I think I understand the intentions. I am not questioning anyone’s motivations or intentions. I think I understand them quite clearly. I am saying that this can be done without making this a rule in the Senate or another rule in this bulk. That is all I will say.

I have made this quite clear again and again. We have this process in the Senate that has been sped up in the last many years of enlarging the powers of the Senate by using the *Rules of the Senate*. I keep saying that this is improper, unparliamentary and unconstitutional. I do not know why we have had to involve the Speaker in this at all, quite frankly. I do not think we should be doing that. Has anyone discussed it with the Speaker?

Senator Fraser: To which rule do you refer, Senator Cools?

Senator Cools: Perhaps we should all begin by reading to ensure we are talking about the same thing. Is this not Mr. Robert’s first proposal?

Senator Fraser: I am with you now. I am sorry.

Senator Cools: It is not a good thing we are admitting on the record that we have not read it.

Le président : Le sénateur Losier-Cool propose l’adoption de la motion dont nous sommes saisis, soit les modifications aux deux éléments que je viens de lire. Quelqu’un souhaite-t-il poursuivre le débat?

Le sénateur Cools : Il y a un débat, mais nous n’avons pas encore pu débattre. Vous ne pouvez pas arrêter le débat simplement parce que quelqu’un présente une motion. Une motion ne fait qu’engager le débat.

Le président : J’en suis conscient, croyez-le ou non. Est-ce que quelqu’un d’autre aimerait prendre part au débat?

Le sénateur Cools : J’aimerais prendre la parole.

Le président : Allez-y.

Le sénateur Cools : Monsieur le président, étant donné que ces règles n’ont pas été conçues par un membre de ce comité ou conformément à ce comité, pourriez-vous m’expliquer pourquoi ce devrait être le Président du Sénat qui dépose le Règlement? Tout d’abord, dans l’anglais, je ne comprends pas le mot « table ». Je sais ce que « present » signifie. Le mot « table » est tellement employé improprement. Pourquoi cette motion donne-t-elle cette responsabilité au Président du Sénat?

Le président : À qui voulez-vous donner cette responsabilité? Vous êtes un sénateur; vous avez droit à vos opinions.

Le sénateur Cools : Je préférerais ne pas avoir cette règle. Ces affaires sont des questions administratives; il faudrait les considérer comme il se doit, sans qu’elles soient liées à la teneur en soi.

Le président : C’est ce que cette motion vise à faire. Elle a été conçue pour que ce soit une question administrative. Ainsi, les demandes comme celles-là seraient acheminées au greffier de temps à autre plutôt qu’au comité.

Le sénateur Cools : Je crois comprendre les intentions. Je ne remets pas en question les motifs ou les intentions de qui que ce soit. Je crois les comprendre très clairement. Nous pourrions toutefois y arriver sans que cette règle s’ajoute au *Règlement du Sénat*. C’est tout ce que je veux dire.

J’ai fait clairement valoir mon point de venue à maintes reprises. Au cours des dernières années, nous avons eu de plus en plus recours à un processus du Sénat afin de conférer davantage de pouvoirs à la chambre en utilisant le *Règlement du Sénat*. Je maintiens que c’est abusif, non parlementaire et inconstitutionnel. Très franchement, j’ignore ce que le Président du Sénat a à voir là-dedans. Nous ne devrions pas procéder ainsi. A-t-il seulement été consulté?

Le sénateur Fraser : À quelle règle faites-vous allusion, sénateur Cools?

Le sénateur Cools : Peut-être devrions-nous tous commencer par lire le document pour que nous parlions tous de la même chose. N’est-il pas question de la première motion de M. Robert?

Le sénateur Fraser : Je vous suis, maintenant. Je suis désolée.

Le sénateur Cools : Nous ne devrions pas admettre publiquement que nous n’en avons pas pris connaissance.

The Chair: It is the same way that documents in the House of Commons and other places are introduced on a daily basis by the Speaker.

Senator Cools: That is my point. The Speaker does not introduce other things to do with printing of the matters around the Senate. Perhaps no one cares. Perhaps no one has thought about it, but the Speaker is not in the business of introducing the bureaucracy or acting as a bureaucrat in the Senate. He gives messages coming from the House of Commons, he does that sort of thing, but the Speaker is not supposed to be doing this. Maybe no one cares.

Senator Nolin: No, we care. We care.

Senator Cools: I just do not know why the Speaker is involved.

Senator Fraser: Someone has to do it. Someone has to present to the Senate in some form the new version of the Rules, which are to do with the functioning of the chamber. Someone has to do it, and there are not many candidates. It could be the chair of this committee, or it could be —

Senator Cools: Or, it could be the chair of Internal Economy.

Senator Fraser: For rules, I would prefer it to be the chair of this committee, or it could be the Speaker, whose job it is, after all, to oversee the application of the Rules. I know your views on this, Senator Cools, so we do not need to have that particular discussion right now.

Senator Cools: There are all these false assumptions.

Senator Fraser: Other than those two candidates, I cannot think of any other suitable candidates for this job. I have no problem at all with having the Speaker do it, but I would have no problem with having the chair of the committee do it, either, if that were deemed appropriate.

Senator Cools: Hopefully we say, “tabled.” Hopefully these things should be discussed every time. “Tabled” does not mean the same thing as “introduce” or “present.” I do not think it is fair to the Speaker to have to introduce something, put something before the Senate that he would then have to take another action to move into a debate, if necessary.

Senator Nolin: The French version is quite right. I rely on the French version, and it says “deposit” in the Senate. I am quite happy with that.

Senator Cools: Does anyone know the difference between “tabling” and “presenting?”

Senator Losier-Cool: We all do.

Senator Cools: You do? Good.

The Chair: Any further debate on this motion?

Le président : Les documents sont pourtant déposés de la même manière à la Chambre des communes et ailleurs; c’est le Président qui s’en occupe périodiquement.

Le sénateur Cools : C’est bien ce que je dis. Au Sénat, le Président ne présente rien qui a trait à l’impression de documents. Peut-être que personne ne s’en soucie. Personne ne semble y avoir songé, mais il n’a rien à voir dans les questions administratives et il n’a pas les fonctions d’un bureaucrate au Sénat. Le Président transmet, entre autres, les messages de la Chambre des communes, mais il n’est pas censé s’en occuper. Peut-être que personne ne s’y intéresse.

Le sénateur Nolin : Non, c’est important. Nous nous en soucions.

Le sénateur Cools : Je ne comprends tout simplement pas pourquoi le Président du Sénat intervient.

Le sénateur Fraser : Il faut bien que quelqu’un s’en occupe. Quelqu’un doit présenter au Sénat la nouvelle version du Règlement, quelle que soit la forme, car il régit le fonctionnement de la chambre. Il faut que quelqu’un s’acquitte de cette tâche, et peu de personnes peuvent le faire. Ce pourrait être le président de ce comité ou encore...

Le sénateur Cools : Ce pourrait être le président du Comité de la régie interne.

Le sénateur Fraser : Étant donné qu’il s’agit du Règlement, je préférerais que ce soit le président de ce comité ou le Président du Sénat. Après tout, il est chargé d’exécuter le Règlement. Je sais ce que vous en pensez, sénateur Cools; il n’est pas nécessaire de tenir cette discussion particulière en ce moment.

Le sénateur Cools : Ce sont toutes des hypothèses erronées.

Le sénateur Fraser : Outre ces deux candidats, je ne vois pas qui pourrait s’acquitter de cette tâche. Je ne vois pas d’objection à ce que le Président du Sénat s’en occupe, mais je ne m’oppose pas à ce que ce soit le président du comité non plus, si vous estimez que c’est convenable.

Le sénateur Cools : Avec un peu de chance, nous utilisons le terme « table ». J’espère qu’il y aura chaque fois une discussion. « Table » n’a pas la même signification que les verbes « introduce » ou « present ». Je doute qu’il soit juste pour le Président de devoir déposer un document devant le Sénat, pour ensuite intervenir encore afin de lancer un débat au besoin.

Le sénateur Nolin : La question ne se pose pas dans la version française. Je me fie à cette version, où l’on dit « déposer » au Sénat. Cela me convient tout à fait.

Le sénateur Cools : Quelqu’un connaît-il la différence entre « tabling » et « presenting »?

Le sénateur Losier-Cool : Nous la connaissons tous.

Le sénateur Cools : C’est vrai? Parfait.

Le président : Quelqu’un veut-il ajouter d’autres observations concernant cette motion?

Senator Cordy: Basically what we are doing is presenting to the Senate an update of rules that have already been passed by the chamber. If we change it to the chair of the committee presenting the updated rules, I would not have a problem with that, rather than the Speaker.

Senator Cools: Then we should do that because it does not say “presenting,” it says “tabling,” which means it does not come forth in debate.

Senator Cordy: I was about to say that in French it says “deposit,” so if in English we change it to “present” —

Senator Nolin: I am not an expert in English, but I can tell you the French version is very good.

Senator Cordy: “Present” or “deposit” would work for me in English.

Senator Cools: It has to be put forward in order for it to be debated. For example, if something is tabled, it does not appear in the *Journals of the Senate* at all.

Senator Cordy: I am not sure it would need debate. The information contained in it has already been passed by the committee and it has been passed by the Senate. All we are doing is presenting it in the printed form. That is all we are doing, correct? I am not sure it would need debate in the Senate.

The Chair: No, it does not.

Senator Furey: With respect to this debate, it is a tempest in a teapot. Can we move on? Can we vote on this?

Senator Cools: Maybe, Mr. Chair, I should just stop coming to these committee meetings. Every time I raise an issue, someone moves a motion to cut off debate.

Senator Furey: No, I am not moving a motion to cut off debate.

Senator Cools: Move on. Get off my back. This should be coming forward from you. This should not be coming forward the way it is. As chair of the Internal Economy Committee, you should have taken charge of this. Yes, you should have.

Senator Furey: The matter is before the Rules Committee, not before Internal Economy. We have a motion. Can we move on? I think we have had enough debate on it. That is my opinion. You want to cut that off, Senator Cools? Cut it off.

Senator McCoy: I would like to move an amendment to the motion that is on the floor, and that is that we change paragraph 1 of this draft report to read “for presenting in the Senate by the chair of the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament.”

The Chair: Can you read the whole paragraph the way it would be? That the Clerk of the Senate be...

Senator McCoy: The amendment would read:

Le sénateur Cordy : Essentiellement, il est seulement question de présenter au Sénat une mise à jour du Règlement dont les modifications ont été adoptées par la chambre. Je ne vois pas d’objection à ce que ce soit le président du comité au lieu du Président du Sénat qui présente le Règlement mis à jour.

Le sénateur Cools : Il faudrait donc apporter cette modification parce que la motion dit « tabling » et non « presenting », ce qui signifie qu’elle n’est pas issue d’un débat.

Le sénateur Cordy : J’allais dire que dans la version française, il est question de « déposer ». Si nous remplaçons le terme anglais par « present »...

Le sénateur Nolin : Je ne maîtrise pas bien l’anglais, mais je vous assure que la version française est très bien.

Le sénateur Cordy : Les termes « present » et « deposit » me conviennent tous les deux en anglais.

Le sénateur Cools : Il faut présenter quelque chose pour que ce soit débattu. Par exemple, lorsque l’on dépose un document, il ne figure pas du tout dans les *Journaux du Sénat*.

Le sénateur Cordy : Je ne suis pas certaine qu’un débat soit nécessaire. Le comité et le Sénat ont déjà adopté les modifications que le Règlement renferme. Tout ce que nous voulons, c’est le présenter dans une version imprimée. C’est tout ce que nous demandons, non? Je doute qu’il faille en débattre au Sénat.

Le président : Non, ce n’est pas nécessaire.

Le sénateur Furey : Ce débat est en train de créer une tempête dans un verre d’eau. Pouvons-nous aller de l’avant? Pouvons-nous mettre la motion aux voix?

Le sénateur Cools : Monsieur le président, je ferais peut-être mieux d’arrêter de venir aux séances de ce comité. Chaque fois que je soulève une question, quelqu’un propose de mettre fin au débat.

Le sénateur Furey : Non, je ne suis pas en train de proposer d’interrompre le débat.

Le sénateur Cools : Poursuivez. Laissez-moi tranquille. Cette question aurait dû être présentée par vous. Les choses ne devraient pas se passer ainsi. En tant que président du Comité de la régie interne, cette responsabilité aurait dû vous revenir. Oui, vous auriez dû vous en occuper.

Le sénateur Furey : Cette question est devant le Comité du Règlement et non devant le Comité de la régie interne. Nous sommes saisis d’une motion. Pouvons-nous aller de l’avant? Nous en avons assez débattu. C’est mon opinion. Pouvons-nous en rester là, sénateur Cools? Restons-en là.

Le sénateur McCoy : Je propose un amendement à la motion dont nous sommes saisis. Modifions le premier paragraphe de cette ébauche de rapport pour qu’on lise, en anglais, « for presenting in the Senate by the chair of the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament ».

Le président : Pouvez-vous lire le paragraphe en entier? That the Clerk of the Senate be...

Le sénateur McCoy : En anglais, l’amendement se lit comme suit :

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for presenting in the Senate by the chair of the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

Senator Cordy: I will second that amendment.

The Chair: Seconded by Senator Cordy.

Senator Cools: Could we read it one more time before the vote, please?

The Chair: I am instructed that the word “presenting” has a special and very specific meaning and that “tabling” has a specific meaning. When something is “presented,” it means that a discussion is required. This is something that has already been decided by this committee and by the Senate, so why do we have to present it and have a debate? That is the problem with the amendment.

We are now having a debate and discussion on the amendment to the motion. Is there any further discussion on the amendment with the use of the words “presented to the Senate by the chair?”

Senator McCoy: There is always the possibility of unanticipated gremlins arriving in your text. Although a discussion may be invited, it does not have to be indulged. I am not sure that is a show-stopper.

Senator Fraser: As Senator Nolin has pointed out, the French version refers to the “deposit” in the chamber. Is that a word we could adopt in English?

Senator Nolin: “Deposit” in French means “tabling.”

Senator Fraser: It means “tabling?”

Senator Nolin: Yes.

Blair Armitage, Clerk of the Committee: “Tabling” is for the information of the Senate. When you table a rule 104 report, as Senator Furey has brought —

Senator Cools: We should give the clerk proper permission to speak on the record.

The Chair: I am giving the clerk permission to speak. Please continue.

Senator Cools: It takes all of us. I give mine.

Mr. Armitage: “Tabling” in the Senate has a specific meaning. It means for the information of the Senate. That is why when committees choose between either “presenting” or “tabling” a report, they do so on the basis of whether or not it is for the information of the Senate, which is “tabling,” or if a decision is required, which is “presenting.” Examples of tabled reports typically are the rule 104 reports or special study reports where the adoption of that report is not required by the nature of it and

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for presenting in the Senate by the chair of the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

Le sénateur Cordy : J'appuie cet amendement.

Le président : Appuyé par le sénateur Cordy.

Le sénateur Cools : Pouvons-nous le relire avant de le mettre aux voix, s'il vous plaît?

Le président : On me dit que les mots « presenting » et « tabling » ont leur propre signification. Lorsqu'un document est présenté, une discussion s'ensuit nécessairement. Étant donné que ce comité et le Sénat ont déjà adopté les modifications au Règlement, pourquoi faudrait-il les présenter et en débattre? C'est là le problème que pose l'amendement.

Nous en sommes maintenant à débattre de l'amendement à la motion. Avez-vous d'autres observations à faire sur l'amendement visant à utiliser les termes « presented to the Senate by the chair »?

Le sénateur McCoy : Il va toujours y avoir un petit diable pour interpréter autrement votre texte. Même s'il est possible d'en discuter, il n'est pas nécessaire de le faire. Ce n'est peut-être pas tant un obstacle.

Le sénateur Fraser : Comme l'a souligné le sénateur Nolin, la version française utilise le terme « dépôt » à la Chambre. Pourrions-nous adopter le terme « deposit » en anglais?

Le sénateur Nolin : En français, « dépôt » se traduit par « tabling ».

Le sénateur Fraser : Le terme français signifie « tabling »?

Le sénateur Nolin : Oui.

Blair Armitage, greffier du comité : On utilise le terme « tabling » lorsqu'il faut informer le Sénat de son existence. Lors du dépôt d'un rapport conformément à l'article 104 du Règlement, comme en a parlé le sénateur Furey...

Le sénateur Cools : Nous devrions officiellement autoriser le greffier à parler.

Le président : J'accorde la parole au greffier. Continuez.

Le sénateur Cools : Nous sommes tous visés. Je donne aussi mon autorisation.

M. Armitage : Au Sénat, « tabling » a sa signification propre. C'est pour que le Sénat soit mis au courant. Lors du dépôt d'un rapport, les comités choisissent le terme « tabling » pour en informer le Sénat ou le verbe « presenting » si une décision est requise. On peut notamment déposer des rapports conformément à l'article 104 ou des rapports d'étude spéciale. Il n'est pas nécessaire de les adopter en raison de leur nature; ils servent seulement à informer le Sénat. Par contre, dans le cas d'un

it is primarily meant for the information of the Senate. A presented report, such as a report on a bill with amendments, requires a decision of the Senate for it to take effect, so those reports are presented.

In choosing the formulation “tabling” of these reprinted Rules, the table in drafting this report was taking into consideration the fact that the Senate had already been presented with recommendations, and had debated, considered and adopted them. They had been presented, and they had been decided.

The committee had directed the table to come back with a process that would bypass this very debate, which happens each time the Principal Clerk Responsible for Chamber Operations does when the backlog of changed rules has reached a point where they ought to be reprinted. The principal clerk comes back, and the same question is asked each time: Why do we have to go through this process? There is a temptation to revisit what had been done, and we realize that the Senate has taken its decision.

We simply did what the committee asked us to do, which was to come back with a process so that you would not have to go through this anymore. The Speaker typically tables in the Senate for its information other things like the accounts of the Clerk of the Senate. The table took that as a practice that seemed analogous to this, an opportunity to introduce for the Senate’s attention and information a reprinted set of Rules. It seemed like an efficient process, but as Senator Fraser and others have pointed out, it could just as easily be done by the chair of this committee. However, that would start begging the question of whether or not he or she should check back to the full committee, and then you have lost the efficiency of the process you asked us to give you.

Senator Nolin: First, on the amendment, with respect to the last remark of our clerk, that is an important reason why I will not support the amendment.

Second, when a rule is amended and adopted by the Senate, it becomes the law of the Senate. The principal moderator of that law is the Speaker, not the chair of our committee. Until the rule is adopted, it is our responsibility to debate, to discuss, to question and to scrutinize the future amendments to the rule. When it becomes a rule of the Senate, it becomes the responsibility of the Speaker.

Mr. Armitage made a statement to the effect that if our chair were to move that, it would mean that we have to give him that authority. I do not think that is what we want. I will not support the amendment.

Senator McCoy: I certainly appreciate your reasoning. I do wish, though, that we are very careful when we say that it is the Speaker’s responsibility. He is no more than a traffic cop. The responsibility for enforcing the rules rests with each senator.

Senator Nolin: I used the word “moderator.”

Senator McCoy: Traffic cop, perhaps. When you start to segue into this principal responsibility and the Speaker is doing this and that, this is the underlying principle, which has taken me three

rapport sur un projet de loi accompagné d’amendements, une décision du Sénat est requise pour qu’il entre en vigueur; il faut donc le présenter.

Les greffiers ont choisi d’utiliser le terme « tabling » dans ce rapport parce qu’ils ont tenu compte du fait que l’on avait déjà présenté au Sénat des recommandations qui ont été débattues, examinées et adoptées. Elles ont été présentées, et le Sénat s’est prononcé.

Le comité avait demandé au bureau de lui présenter une solution permettant de contourner ce débat, car il survient chaque fois que les modifications au Règlement se sont assez accumulées pour qu’il soit réimprimé. Chaque fois, le greffier principal responsable des travaux de la Chambre pose la même question : pourquoi faut-il procéder ainsi? Nous avons envie de revenir sur ce qui avait été fait, et nous nous rendons compte que le Sénat a pris sa décision.

Nous avons simplement répondu à la demande du comité de trouver une solution pour éviter d’y revenir encore et encore. Habituellement, le Président dépose d’autres documents au Sénat pour son information, comme les comptes du greffier du Sénat. Les greffiers ont estimé qu’il s’agissait d’une pratique semblable, car c’est une occasion d’informer le Sénat de la réimpression du Règlement. Ce processus semble efficace, mais comme le sénateur Fraser et d’autres l’ont mentionné, le président de ce comité pourrait tout aussi bien s’en occuper. Toutefois, il y aurait alors lieu de se demander s’il devrait obtenir l’autorisation du comité. L’efficacité du processus que vous visiez s’en verrait réduite.

Le sénateur Nolin : Premièrement, en ce qui concerne l’amendement, la dernière observation du greffier est une raison importante pour laquelle je ne vais pas appuyer l’amendement.

Deuxièmement, lorsqu’une modification au Règlement est adoptée par le Sénat, elle fait partie de la loi du Sénat. Le modérateur principal de la loi, c’est le Président et non le président de notre comité. Jusqu’à l’adoption d’une règle, nous sommes responsables de débattre, de discuter, de remettre en question et d’examiner minutieusement les modifications futures. Une fois qu’elle fait partie du *Règlement du Sénat*, cette responsabilité revient au Président.

M. Armitage vient de dire que, si notre président devait s’en occuper, il faudrait lui conférer cette autorité. Selon moi, ce n’est pas souhaitable. Je n’appuierai pas l’amendement.

Le sénateur McCoy : Je comprends votre raisonnement. Cependant, j’aimerais que nous soyons prudents en affirmant que c’est la responsabilité du Président. Il n’est rien de plus qu’un agent de la circulation. Il incombe à chaque sénateur d’exécuter le Règlement.

Le sénateur Nolin : J’ai utilisé le terme « modérateur ».

Le sénateur McCoy : Je le compare à un agent de la circulation. Nous commençons à passer subtilement à cette responsabilité principale et aux divers rôles du Président, et c’est là le principe

years to learn. Because of the subtlety of the nature of the Senate's proceedings, which differ considerably from that of the other place, I think we need to be aware of it and preserve it.

I doubt if in the rule we give the responsibility to present this to the Senate by the chair that he needs this committee's permission to do so. However, I defer to others to enlighten me on that subject. I doubt that is the case, with all due respect to our clerk.

I urge support of devolving this task to the chair of the committee, but I really plead for constant awareness that it is not the Speaker, but the senators who have the responsibility for tending the rules.

The Chair: I would like to say something from the *Rules of the*

Part III

Senate about this notion of traffic cop.

ORDER AND DECORUM

18(1) The Speaker shall preserve order and decorum in the Senate. In doing so the Speaker may act without a want of order or decorum being brought to his or her attention. Furthermore, the Speaker shall be authorized to act on his or her own initiative to interrupt any debate to restore order or to enforce the *Rules of the Senate*. In the case of grave disorder, the Speaker may suspend the sitting of the Senate for a period not to exceed three hours.

Is there any further debate on the amendment?

Senator Cools: Mr. Chairman, there is nothing in rule 18 that gives the Speaker the power that many senators seem to think he has. The *Rules of the Senate* can give the Speaker of the Senate no more power than the BNA Act gives the Speaker of the Senate. As I say again and again, the Speaker of the Senate is a different creature from the Speaker of the House of Commons. I would like, for this record, to say I support Senator McCoy's sub-amendment because it addresses the very important constitutional relationship which is the relationship between the Speaker of the Senate and the rest of the senators.

It also applies the rule of suspicion that should always be applied in new matters that always gives senators an opportunity to raise questions. I notice that Mr. Armitage referred to this as begging the question. Obviously the table has a position on this matter, and I have always found it difficult debating the table, especially in these circumstances. However, the intention of a system of debate is to keep that door open at all times so that, whether there is an error or intrigue or deception, a debate can be brought in with relative ease, and that is the whole system. I am aware that the table likes things very fixed, but that is a bureaucratic approach. We are parliamentarians. We are not supposed to go down that road.

sous-jacent; il m'a fallu trois ans pour l'apprendre. En raison de la nature subtile des travaux du Sénat, qui diffèrent considérablement de ceux de l'autre chambre, je crois que nous devons en être conscients et la préserver.

Je ne suis pas certaine que le comité soit tenu d'autoriser le président à présenter le document au Sénat si nous lui confions cette responsabilité. Je m'en remets toutefois à vous pour éclairer ma lanterne. Sauf tout le respect que je dois à notre greffier, je doute que ce soit nécessaire.

Je vous demande de voter pour que cette tâche soit confiée au président du comité, mais je vous implore de garder à l'esprit qu'il ne revient pas au Président de s'occuper du Règlement, mais aux sénateurs.

Le président : En ce qui concerne cette notion d'agent de la

Partie III

circulation, j'aimerais citer le *Règlement du Sénat*.

ORDER AND DECORUM

18(1) Le Président maintient l'ordre et le décorum au Sénat. Il peut le faire sans qu'on lui ait signalé de manquement à l'ordre ou au décorum. Le Président est de plus autorisé à agir de son propre chef et à interrompre tout débat pour rétablir l'ordre ou faire appliquer le *Règlement du Sénat*. En cas de désordre grave, le Président peut suspendre la séance du Sénat pendant au plus trois heures.

Avez-vous d'autres observations à faire à propos de l'amendement?

Le sénateur Cools : Monsieur le président, l'article 18 ne donne en aucun cas au Président le pouvoir que de nombreux sénateurs semblent croire qu'il possède. Le *Règlement du Sénat* ne peut pas attribuer au Président du Sénat davantage de compétences que l'AANB. Au risque de me répéter, le Président du Sénat est bien différent du Président de la Chambre des communes. Je tiens à dire officiellement que j'appuie le sous-amendement du sénateur McCoy, car il traite de la relation constitutionnelle très importante entre le Président du Sénat et le reste des sénateurs.

Cette proposition permet également d'appliquer la règle du doute qui devrait toujours l'être lorsque de nouvelles affaires sont à l'étude. Les sénateurs ont alors l'occasion de soulever des questions. J'ai remarqué que M. Armitage a dit qu'il y avait lieu de se poser la question. Bien entendu, le bureau a son opinion sur cette question. J'ai toujours trouvé difficile de m'opposer aux greffiers, surtout dans ces circonstances. Cependant, le système de débat existe afin d'avoir en tout temps cette possibilité de lancer assez facilement un débat s'il y a une erreur, une intrigue ou une tromperie. Je suis consciente que le bureau aime que les choses soient bien déterminées, mais c'est une démarche bureaucratique. Nous sommes des parlementaires. Nous ne sommes pas censés emprunter cette voie.

Mr. Chair, Senator McCoy's amendment is good because it also keeps the chair of the Rules Committee involved in every action that is happening in the future. That is far more desirable than an automatic tabling of a report.

I have problems with the staff speaking like this because it is hard to debate them. The difference between tabling reports and presentation of reports is more than just a matter of convenience. The two situations, the two sets of systems have two different sets of intentions — one is intended to be available to bring on debate and the other one makes debate a bit more difficult to get at, even where they are printed as in the sessional papers.

We have had terrible problems here in the Senate with new senators who will get up and table reports that they intended to present. We have had huge difficulties, especially if it was a report. For example, I see Senator Cordy remembered a particular instance where a report had been tabled — I really object to a chairman of a committee and the Speaker of the Senate being spoken to while a senator is addressing them.

The particular report at the time was one on an appropriations bill, and the entire appropriations bill was on a very tight timeline. The person reporting for the committee had tabled the report, and it was quite a job to retrieve it from tabling to bring it back on to be presented so that the Senate could vote on it. I know about that because I helped the individuals bail out the situation.

Another fundamental difference is that these reports will not be printed in the *Journals of the Senate*. They will be printed in sessional papers, which are even farther away and offer less public access. If we say we favour openness and transparency, “presenting” is a far better way because it puts the subject matter before the senators, which “tabling” does not. That is the fundamental difference between the two processes.

There is no word in parliamentary proceedings more misused than the word “tabling.” Tabling is also something that most people, quite frankly, ignore and most folks do not even noticed happened. If you want a process that senators would be alive and alert to, presentation is a far better system, and every chairman should be favouring presentation because it means that you present your report for an opinion, if necessary. The opinion does not have to be expressed; the debate does not have to happen, but at least the process should be open to putting the material before the Senate so that senators have a chance to debate it. If there is a big problem in this Senate these days, it is that very little is debated.

To my mind, it is more of an administrative than a substantive thing, but the table has a position on this. They have expressed that opinion quite loudly, which I think is undesirable as well. However, it seems to me that most senators will not even appreciate the difference when the actions are happening. In any process, we should always favour openness and clarity and the

Monsieur le président, l'amendement du sénateur McCoy convient tout à fait, car il permet de faire participer le président du Comité du Règlement à tous les développements futurs. C'est bien plus souhaitable qu'un simple dépôt automatique du rapport.

Lorsque le personnel s'exprime ainsi, il est difficile d'en débattre. La différence entre le dépôt et la présentation d'un rapport est plus qu'une simple question de commodité. Les intentions des deux systèmes sont différentes : l'un offre le moyen de lancer un débat sur la question, tandis que l'autre complique un peu la possibilité d'en débattre, même s'ils figurent dans les documents parlementaires.

Nous avons connu de graves problèmes au Sénat lorsque de nouveaux sénateurs se sont levés pour déposer des rapports qu'ils avaient l'intention de présenter. Nous avons eu d'énormes difficultés, surtout dans le cas d'un rapport. Par exemple, je constate que le sénateur Cordy se souvient d'un cas particulier où un rapport a été déposé — je m'oppose vivement à ce que l'on parle au président d'un comité et au Président du Sénat lorsqu'un sénateur est en train de s'adresser à eux.

Le rapport en question visait une loi portant ouverture de crédits, et le comité disposait de très peu de temps pour mener l'étude sur le projet de loi. Le sénateur responsable d'en faire rapport au nom du comité a déposé le rapport. Il a été très compliqué de le récupérer parmi les documents déposés pour qu'il soit ensuite présenté, de sorte que le Sénat puisse voter. Je suis au courant de cette situation parce que j'ai aidé les sénateurs en cause à s'en sortir.

N'oublions pas cette autre différence fondamentale : ces rapports ne vont pas figurer dans les *Journaux du Sénat*. Ils vont figurer dans les documents parlementaires, mais ils sont publiés encore plus tard et sont moins accessibles au public. Si nous disons que nous favoriserons l'ouverture et la transparence, « presenting » est de loin préférable à « tabling », car les sénateurs se trouvent saisis de la question, ce qui n'est pas le cas du second terme. C'est là la différence fondamentale entre les deux processus.

Dans la procédure parlementaire, il n'y a aucun mot employé plus abusivement que « tabling ». Très franchement, la plupart des gens ignorent et ne remarquent pas l'étape du dépôt de documents. Si nous voulons que les sénateurs y accordent une certaine attention, il vaudrait mieux présenter le Règlement. Chaque président devrait être pour la présentation des documents, car cela signifie que le rapport est accompagné d'une opinion si nécessaire. Il n'est pas obligatoire d'exprimer cette opinion et de lancer un débat, mais il faudrait au moins permettre de saisir le Sénat du document pour que les sénateurs aient l'occasion d'en débattre. Il semble y avoir un gros problème au Sénat actuellement; il y a très peu de débats.

À mon avis, il s'agit davantage d'une question administrative que d'une question de fond, mais le bureau a une position là-dessus. Il a d'ailleurs exprimé son opinion haut et fort, ce qui n'est pas non plus souhaitable. Toutefois, il me semble que la plupart des sénateurs ne reconnaissent même pas la différence en plein feu de l'action. Dans n'importe quel processus, nous

opportunity to speak and debate. This has not happened in this jurisdiction, but there have been many jurisdictions where initiatives like this have been taken and defects appear, mistakes happen in the rules. You must keep a door open. You also have to compensate and understand that there is intrigue. There were some challenges some years ago in the U.K. House of Commons in respect of Speakers' rulings that, because the table or members of the table did not like them, were just left out. We have to understand that we are running the Senate. We are not running someone's private backyard for anyone's personal convenience. The system should always be open to debate by the whole Senate.

Finally, just to clarify in case I did not make it clear, the arbiter, the moderator, the interpreter, the master, whatever we want, of the *Rules of the Senate*, of the proceedings of the Senate, has always been the Senate as a whole. It has always been the Senate as a whole whether it sits as a Committee of the Whole as it did in the old Committee of Privileges. The Senate remains the final arbiter of every decision. We should set aside this notion of power that rule 18 gives the Speaker of the Senate. It is a small role in decorum, and the decorum, when it says he can take his own initiative, is extreme disorder, like total disruption where there is danger, for example someone is attacking someone. This is rare, and that power should never be interpreted as the power to stop debate for whimsical reasons. That is intended to stop horrible disorder as we saw at one point in the GST debates.

As I said before, I have no personal interest. I am in a marvellous position. I have no personal interest in any of this, but I would say that it is an unhealthy habit, honourable senators, to believe that one should stop debate by introducing or moving a motion.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I would like to go back to my motion; that is why I will oppose the amendment. In the motion, there is no debate on the presentation of reports. It is just about tabling a report. Nor are we giving additional powers to the chair because the amendments have been approved by the Senate. For me, it is very clear. I see no extra powers being given to the chair in order to table a report.

So I will be voting against the amendment.

[English]

The Chair: Thank you for that intervention.

Senator Duffy: Mr. Chair, I do not mean to take up much time, but I want to thank Senator Cools for her interventions. Many new senators have been appointed this year, and I think we all appreciate her wisdom. I was wondering as a side matter if we could have a luncheon and invite the senator to remind us of the

devrions toujours favoriser l'ouverture, la clarté et la possibilité de dialoguer. Ce n'est pas le cas ici, mais dans de nombreux pays où l'on a entrepris des initiatives de ce genre, on a mis en évidence des défaillances et des erreurs dans les règles. On doit laisser la porte ouverte. On doit également faire la part des choses et comprendre qu'il y a des subtilités. Il y a quelques années, à la suite de certaines contestations soulevées à la Chambre des communes du Royaume-Uni, quelques décisions des Présidents ont été écartées tout simplement parce qu'elles n'avaient pas la cote auprès du bureau ou des greffiers au bureau. Nous devons comprendre que c'est le Sénat que nous dirigeons. Nous ne dirigeons pas une arrière-cour privée pour faire passer les intérêts personnels de quelqu'un. Le système devrait toujours faire l'objet d'un débat par le Sénat au complet.

Enfin, à titre de précision au cas où je n'ai pas été claire, l'arbitre, le modérateur, l'interprète, le maître — tout ce que vous voudrez — du *Règlement du Sénat*, ou des délibérations du Sénat, a toujours été le Sénat dans son ensemble, peu importe s'il siège en comité plénier, comme c'était le cas avec l'ancien Comité des privilèges. Le Sénat demeure l'arbitre final de chaque décision. Mettons donc de côté cette notion de pouvoir que l'article 18 accorde au Président du Sénat. Il s'agit d'un petit rôle par rapport au décorum; en fait, l'article stipule que le Président peut agir de son propre chef, mais c'est lorsqu'il règne un désordre extrême, comme dans le cas d'une perturbation totale qui présente un danger, par exemple quand quelqu'un attaque une autre personne. C'est une situation qui se produit rarement, et on ne devrait jamais interpréter cette disposition comme le pouvoir de mettre fin à un débat pour des raisons futiles. Cette disposition est conçue pour mettre fin à un désordre profond, comme ce à quoi on a assisté durant les débats sur la TPS.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai aucun intérêt personnel. Je suis dans une excellente position. Je n'ai aucun intérêt personnel dans aucune de ces questions, mais je soutiens qu'il s'agit d'une habitude malsaine, chers collègues, que de croire qu'on devrait interrompre un débat en proposant une motion.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Je voudrais revenir à la motion que j'ai proposée; c'est pour cela que je m'opposerai à l'amendement. Dans la motion, on ne fait pas de débat sur la présentation des rapports. C'est vraiment sur le dépôt d'un rapport. On ne donne pas non plus un autre pouvoir au Président parce que ce sont les modifications qui ont été approuvées par le Sénat. Pour moi, c'est très clair. Je ne vois pas là plus de pouvoir que l'on donne au Président aux fins du dépôt d'un rapport.

Je voterai donc contre l'amendement.

[Traduction]

Le président : Merci pour votre intervention.

Le sénateur Duffy : Monsieur le président, je ne veux pas prendre trop de temps, mais je tiens à remercier le sénateur Cools pour ses interventions. De nombreux nouveaux sénateurs ont été nommés cette année, et je pense que nous apprécions tous la sagesse qu'incarne le sénateur Cools. Je fais un petit aparté pour

independence of the Senate and all of those other foundational issues on which she feels so passionately. We would love to have that time with the senator if she could make it available.

Senator Cools: I will happily do so.

Senator Nolin: I support that.

Senator Cordy: I know I have seconded the amendment, but I am not quite sure why we would need debate on something that has already been passed by the Senate. I want to use the term “deposit.” That is the word used in the French version and I believe it would serve our purposes.

We are trying to simplify things. We are getting so complicated, and I appreciate that we have to have a full and wholesome discussion on everything that we do, but we are trying, and I am new to the committee, to simplify it so that every time a rule has been passed by the Senate, in order to update the rule on the web or update the rule in print, we do not have to go through the procedure of having it passed by committee. That seems to be a pretty simple premise. Who presents it in the chamber? The chair of the committee, to me, seems reasonable, but I am not tied to that. It seems reasonable to me that if it is the rule book that is being presented in the chamber or tabled in the chamber that it be the chair of the committee, as long as we do not have to go through this within the committee again to give permission to the chair to do it, that it just be a given that whenever the update is done that the chair of the committee do that.

However, I think we have to remember we are trying to simplify. We are trying to bring forward the printed product of what we have already passed in the chamber. Is that not correct?

Senator McCoy: Do you want to amend the amendment?

Senator Cordy: Yes, amend the amendment.

Senator McCoy: I would second it if you wish.

Senator Cordy: So amend it so that it is the chair of the committee tabling the document in the Senate so that we are tabling something that has already passed the Senate.

The Chair: So you are making an amendment to the amendment?

Senator Cordy: Yes I am, and Senator McCoy said she would second it.

The Chair: Are you ready for the question on the amendment?

Senator Cordy: The subamendment.

Senator Cools: The sub sub.

The Chair: The question is:

demander si nous pouvions organiser un déjeuner de travail et inviter le sénateur à parler pour nous rappeler l'indépendance du Sénat et toutes ces autres questions fondamentales qui lui tiennent tellement à cœur. Nous serions ravis d'avoir cet entretien avec le sénateur si elle est disponible.

Le sénateur Cools : Volontiers.

Le sénateur Nolin : J'appuie cette idée.

Le sénateur Cordy : Je sais que j'ai appuyé l'amendement, mais je ne suis pas tout à fait sûre de comprendre pourquoi nous aurions besoin de débattre quelque chose qui a déjà été adopté par le Sénat. Je veux utiliser le terme « deposit » en anglais. C'est ce qui est utilisé dans la version française, et je crois que ce terme correspondrait à nos objectifs.

Nous essayons de simplifier les choses. Nous sommes en train de couper les cheveux en quatre; certes, je comprends que nous devons discuter de fond en comble de tout ce que nous faisons, mais nous essayons — et je suis un nouveau membre du comité — de simplifier le processus. Ainsi, chaque fois qu'une règle est adoptée par le Sénat et que nous devons mettre à jour le Règlement sur le web ou par écrit, nous n'avons pas besoin de franchir toutes les étapes pour que ce soit adopté par le comité. C'est, semble-t-il, une prémisse assez simple. Qui présente la modification en chambre? Le président du comité; c'est, à mon avis, une réponse raisonnable, mais je n'y tiens pas mordicus. Si le Règlement est présenté à la Chambre ou déposé à la Chambre, il me paraît raisonnable que ce soit le président du comité qui le présente, aussi longtemps que nous n'avons pas à passer de nouveau par le processus au sein du comité pour accorder au président la permission de le faire. Ainsi, chaque fois qu'une mise à jour est apportée, il va de soi que c'est le président du comité qui en fera rapport.

Toutefois, je pense que nous devons ne pas oublier que nous essayons de simplifier le processus. Nous essayons de faire avancer la version imprimée de ce que nous avons déjà adopté en chambre. N'est-ce pas exact?

Le sénateur McCoy : Voulez-vous modifier l'amendement?

Le sénateur Cordy : Oui, modifier l'amendement.

Le sénateur McCoy : J'appuierais votre proposition, si vous le souhaitez.

Le sénateur Cordy : Alors, modifiez le libellé de façon à indiquer que c'est le président du comité qui dépose le document au Sénat, dans le cas où nous déposons quelque chose qui a déjà été adopté par le Sénat.

Le président : Alors, vous êtes en train d'apporter un amendement à l'amendement?

Le sénateur Cordy : Oui, et le sénateur McCoy dit l'appuyer.

Le président : Êtes-vous prêts à mettre aux voix l'amendement?

Le sénateur Cordy : Le sous-amendement.

Le sénateur Cools : Le sous-sous-amendement.

Le président : Voici la motion :

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print, from time to time, as required, for tabling in the Senate by the chair of the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, consolidated versions of. . . .

All those in favour of that subamendment please raise their hands. All those opposed? The motion is defeated.

All those in favour of the motion as first amended to read:

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print, from time to time, as required, for presenting in the Senate by the chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament,

All in favour of that amendment please raise your hands. All of those opposed? The motion is defeated.

Senator Cools: It is part of this already that has been defeated, so it need not be put because it was partially defeated.

The Chair: All of those in favour of the motion as it is before you:

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print, from time to time as required, for tabling in the Senate by the Speaker, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

All those in favour? Contrary minded? Abstentions? The motion is carried.

The second amendment reads:

That the Clerk of the Senate be authorized to update the on-line version of the *Rules of the Senate* from the time any change is approved by the Senate.

All of those in favour raise their hands.

Senator Fraser: Has it been moved? If not, I so move.

The Chair: Yes. All of those contrary?

The motion is carried. Honourable senators, is there further business to come before the committee at this time?

Senator Cools: Yes, I would like to make a suggestion in respect of the discussion on Senator Segal's motion. I believe that next week we go back to that question, or do we, chairman?

Senator Duffy: The motion on broadcasting.

Senator Cools: The motion on broadcasting; that is it. Last week I said that we should, and I think you invited me, chair, to put forth before the committee the name of a witness in respect of this committee study. I would like to propose to the committee — maybe I should say who she is — Martha Fusca. She is the founder, president and CEO of Stornoway Communications.

Those people around the table who deal in media probably know who she is, but in any event, she is a fairly central figure as the independent broadcasters go. She has already agreed to make herself available before this committee. My concept, my idea was

Que le Greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le président du Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, des versions du...

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement lèvent la main. Tous ceux qui sont contre? La motion est rejetée.

Voici la motion telle qu'amendée initialement :

Que le Greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, ...

Que tous ceux en faveur de l'amendement lèvent la main. Tous ceux qui sont contre? La motion est rejetée.

Le sénateur Cools : Cet amendement fait déjà partie de la motion qui vient d'être rejetée. On n'a donc pas besoin de le mettre aux voix puisqu'il a été partiellement rejeté.

Le président : Voici la motion dans sa forme actuelle :

Que le Greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le Président, des versions du *Règlement du Sénat* renfermant les modifications approuvées par le Sénat à ce moment-là et des corrections typographiques mineures.

Tous ceux qui sont pour? Contre? Abstentions? La motion est adoptée.

Le deuxième amendement se lit comme suit :

Que le Greffier du Sénat soit autorisé à mettre à jour la version en ligne du *Règlement du Sénat* chaque fois qu'une modification est approuvée par le Sénat.

Que tous ceux qui sont en faveur lèvent la main.

Le sénateur Fraser : Cette motion a-t-elle été proposée? Sinon, j'en fais la proposition.

Le président : Oui. Tous ceux qui sont contre?

La motion est adoptée. Chers collègues, y a-t-il d'autres points que vous voudriez porter à l'attention du comité à ce stade-ci?

Le sénateur Cools : Oui, j'aimerais faire une suggestion concernant la discussion sur la motion du sénateur Segal. Je crois que la semaine prochaine, nous allons revenir sur cette question, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le sénateur Duffy : La motion sur la télédiffusion.

Le sénateur Cools : C'est ça, la motion sur la télédiffusion. La semaine dernière, j'ai dit que nous devrions proposer le nom d'un témoin pour cette étude du comité, et je pense que vous m'avez invitée à le faire, monsieur le président. J'aimerais donc proposer au comité Martha Fusca — je devrais peut-être vous la présenter. Elle est la fondatrice et la présidente-directrice générale de Stornoway Communications.

Les gens ici présents qui s'occupent des questions liées aux médias la connaissent probablement, mais en tout cas, elle est un personnage assez central parmi les télédiffuseurs indépendants. Elle a déjà accepté de comparaître devant le comité. Mon choix

fostered by the fact that we need more witnesses to give some assistance on the subject matter, and I think there is a lot of goodwill around the table to proceed.

CPAC is a non-profit organization, but still a big player and I thought we should look to some of the smaller independents because these people are extremely accomplished, and I believe that Martha Fusca is probably the only female in the country, as well, who owns a network. I will just say a little bit.

Stornoway Communications, which is her company, was founded as an independently-owned and operated Canadian television broadcaster. In 2001, they launched ichannel, which they own. Through the years, they have been preoccupied with issues of public and social policy. For example, they produce programs about what happened in Afghanistan, “End of an Empire” and “Caught in the Crossfire,” examining Canadian peacekeepers and so on. Her company has a wide range of experience. I thought it would be good to hear from the independent broadcasters. They are smaller but quite often tend to be even a bit more pensive and thoughtful.

I thought that Martha could be very useful and helpful to us. I do not know if you know her, Senator Duffy.

Senator Duffy: Yes, I do.

Senator Cools: So you would know them and know their work.

We should add her to our witness list. I can give you the information where to reach her.

The Chair: If you could send that to me quite soon, I would appreciate it. The steering committee will be meeting soon to look at ongoing work of this committee and to do the planning. You read from something there.

Senator Cools: I can let you have this.

Chairman, I thank you for that. It is very important because there are not many of the independents left. They cannot simply survive in the massive media era. Their opinions become much more valid, I would say. In addition, their expertise is already in broadcasting questions and programs about public policy and social policy, so they are already in the field in a way.

The Chair: You have already spoken to her and she has indicated that she is willing to come?

Senator Cools: She is willing to come. I spoke to her. She has been around here a lot, and some of us know her and see her around. I have seen her around the Hill quite often. The name is Martha Fusca, F-U-S-C-A.

The Chair: If you give me the information, I will take it up with the steering committee.

est motivé par le fait que nous avons besoin de plus de témoins pour nous donner un coup de main concernant le sujet à l'étude, et je pense qu'il y a beaucoup de bonne volonté autour de la table à cet égard.

La CPAC est une organisation sans but lucratif, mais elle est quand même un acteur important; je pense que nous devrions entendre l'avis de certains des télédiffuseurs indépendants de petite taille parce ces gens sont extrêmement accomplis; d'ailleurs, si je ne me trompe pas, Martha Fusca est probablement la seule femme au pays qui est propriétaire d'un réseau. Je vais parler un peu de son entreprise.

Stornoway Communications, le nom de son entreprise, a été fondée en tant que télédiffuseur indépendant canadien. En 2001, l'entreprise a lancé la chaîne « ichannel », dont elle est propriétaire. Au fil des ans, elle s'est préoccupée de questions d'intérêt public et social. Par exemple, l'entreprise a produit des émissions sur l'Afghanistan, notamment « End of an Empire » et « Caught in the Crossfire », qui examinent le rôle des Casques bleus canadiens, et cetera. Stornoway Communications possède une vaste expérience. J'ai cru bon d'entendre l'avis des télédiffuseurs indépendants. Malgré leur petite taille, ces derniers ont très souvent tendance à être plus axés sur la réflexion.

Je crois que le témoignage de Martha pourrait nous être très utile. Je ne sais pas si vous la connaissez, sénateur Duffy.

Le sénateur Duffy : Oui, je la connais.

Le sénateur Cools : Alors, vous connaissez l'entreprise et son travail.

Nous devrions l'ajouter à notre liste de témoins. Je peux vous donner ses coordonnées pour la rejoindre.

Le président : Si vous pouviez m'en faire part dans les plus brefs délais, je vous en serais reconnaissant. Le comité de direction tiendra bientôt une réunion pour examiner les travaux en cours du comité et faire la planification. Vous êtes en train de lire quelque chose.

Le sénateur Cools : Je peux vous remettre ceci.

Monsieur le président, je vous remercie pour cela. C'est très important parce qu'il ne reste pas beaucoup de télédiffuseurs indépendants. Ils ne peuvent tout simplement pas survivre à l'ère des médias de masse. Leur opinion devient beaucoup plus valable, selon moi. De plus, ils se spécialisent déjà dans les questions de télédiffusion et les programmes d'intérêt public et social; ils œuvrent donc déjà dans le domaine.

Le président : Vous lui avez déjà parlé, et elle a indiqué être disposée à venir?

Le sénateur Cools : Elle est disposée à venir. Je lui ai parlé. C'est une habituée des lieux, et certains d'entre nous la connaissent et la voient dans les environs. Je la croise assez souvent sur la Colline. Elle s'appelle Martha Fusca, F-U-S-C-A.

Le président : Si vous me donnez l'information, je vais la transmettre au comité de direction.

Honourable senators, on the previous matter that we just disposed of by way of votes, do I have authority to present this report to the Senate, hopefully today?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Cools: Authority to “present” but not to “table.” Senators get up and say table all the time. They make mistakes. They do not know.

Senator Nolin: Why do you not do all that in French? It would be so easy.

The Chair: Is there any other business to come before the committee at this time? If not, thank you very much.

Senator Cools: How many more meetings can we expect on the broadcasting study?

The Chair: It will be discussed in the steering committee. We will be calling more witnesses.

Senator Cools: Does this steering committee bring its reports back to the committee for approval? I have not heard of any coming forth. They should. The steering committee is supposed to report to us for input and so on. Maybe if we do not we should start.

The Chair: This meeting is adjourned. Thank you, everyone.

(The committee adjourned.)

Chers collègues, concernant la motion que nous venons de mettre aux voix, ai-je l'autorisation de présenter le rapport au Sénat, de préférence aujourd'hui?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Cools : L'autorisation de « présenter » mais non de « déposer ». Les sénateurs disent « déposer » à tout bout de champ. Ils commettent des erreurs. Ils n'en sont pas au courant.

Le sénateur Nolin : Pourquoi ne pas tout dire en français? Ce serait tellement plus facile.

Le président : Avez-vous d'autres points à présenter au comité? Comme il n'y en a pas, je vous remercie de votre temps.

Le sénateur Cools : Combien d'autres réunions seront consacrées à l'étude de la télédiffusion?

Le président : On en discutera au comité de direction. Nous inviterons plus de témoins.

Le sénateur Cools : Le comité de direction présente-t-il ses rapports au comité pour approbation? À ma connaissance, il n'y a rien de prévu. Pourtant, ces rapports devraient être présentés au comité. Le comité de direction est censé nous faire rapport aux fins d'observations, et cetera. Si ce n'est pas déjà fait, nous devrions peut-être commencer à le faire.

Le président : Voilà qui met fin à la réunion. Merci à tout le monde.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and
Procedure Office.

TÉMOIN

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des
travaux de la Chambre.